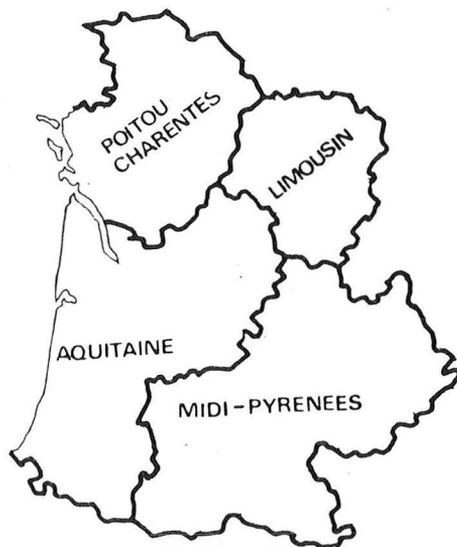


AQVITANIA

TOME 6
1988

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE
D'ARCHÉOLOGIE



EDITIONS DE LA FEDERATION AQVITANIA

SOMMAIRE

D. BARRAUD (sous la direction de). — <i>Le site de "la France" : origines et évolution urbaine de Bordeaux antique.</i>	3
P. AUPERT. — <i>Les thermes de Sanxay (Vienne).</i>	61
J.-P. LOUSTAUD. — <i>Les thermes de la Place des Jacobins à Limoges.</i>	81
J. LAPART. — <i>Inscriptions et sculptures romaines récemment découvertes à Auch.</i>	125
R. SABLAYROLLES. — <i>La pompe romaine de Périgueux.</i>	141
F. BERTHAULT. — <i>Amphore à fond plat et vignoble à Bordeaux au premier siècle de notre ère.</i>	157
J.-P. BOST, G. FABRE. — <i>L'inscription d'Hasparren.</i>	167
NOTES ET DOCUMENTS	
B. CAUET. — <i>La mine d'or antique des Fouilloux (Jumilhac, Dordogne) : les premiers résultats de la fouille.</i>	181
F. BERTHAULT, † B. WATIER. — <i>Les amphores romaines du musée de Libourne.</i>	191
C. COSTEDOAT. — <i>Les marbres pyrénéens de l'Antiquité ; éléments d'enquête pour de nouvelles recherches.</i>	197
J.-M. DESBORDES. — <i>Note sur des céramiques médiévales à Solignac (Haute-Vienne).</i>	205

Ce numéro a été publié avec le concours financier du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'Université de Bordeaux III et de l'Association des Archéologues de Poitou-Charentes.

Adresser tout ce qui concerne la Revue (*secrétariat de la rédaction, édition, diffusion*) à la Fédération Aquitania, 6 bis cours de Gourgue, 33074 Bordeaux-cedex. Téléphone : 56 51 39 06 poste 302.

Prix et mode de paiement :

Règlement (*à joindre obligatoirement au bulletin de commande*) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération Aquitania.

Le Tome 1 (1983), le Tome 2 (1984), le Tome 3 (1985), le Tome 4 (1986), le Tome 5 (1987), le Supplément 1 (1986) et le Supplément 3 (1988) sont disponibles à la Fédération Aquitania.

Tome 1 : 140 F Franco. Tome 5 : 170 F Franco.

Tome 2 : 170 F Franco. Supplément 1 : *Actes du VIII^e colloque du les Ages du Fer*, 350 F Franco.

Tome 3 : 170 F Franco. Supplément 3 : *Les fouilles de "Ma Maison", Études sur Saintes antique*, 250 F Franco.

Tome 4 : 170 F Franco.

Couverture :
Maquette des Thermes de Limoges
Réalisation : Jean-Pierre LOUSTAUD
Photo : Jean MARQUAIRE

Jean-Pierre LOUSTAUD

LES THERMES DE LA PLACE DES JACOBINS A LIMOGES.

Résumé : L'étude des thermes de la place des Jacobins à Limoges est l'aboutissement d'une patiente quête archéologique commencée en 1845 et close en 1985. Edifiés vraisemblablement dans le dernier tiers du Ier siècle, leur conception appartient à un courant qui s'est développé à partir des années 50 de notre ère. Ils constituent une remarquable tentative provinciale d'architecture symétrique, intégrant certains archaïsmes en une démarche commune à plusieurs grands thermes regroupés essentiellement en Gaule. Certaines dispositions comme l'inversion de la palestre du côté des salles chaudes et la mise en place d'importants sous-sols voûtés, sont la conséquence d'un site incliné et mal orienté.

La puissance des structures et l'importance des dimensions classent ces thermes parmi les grands établissements de ce genre en Gaule. Comme la plupart des grands édifices urbains, leur évolution a été étroitement liée au sort de la ville. Sous le règne d'Hadrien, la palestre est enrichie d'un revêtement de briquettes en opus spicatum, et le portique d'un tapis de mosaïque long de 80 m. Après un incendie violent qui détruisit toute la partie centrale de l'édifice, les thermes furent restaurés sur le même plan, mais avec introduction d'un certain nombre de modifications telles que le comblement des voûtes inférieures, le déplacement des *praeurnia* ou la création d'une galerie souterraine de service. L'abandon de l'établissement interviendra vraisemblablement avant la fin du IIIe siècle.

Abstract : The study of the *thermae* (public baths) Place des Jacobins in Limoges has been a long and patient quest from 1845 to 1985. Probably built in the last third of the 1st Century, their conception belongs to a method which was developed since the fifties of our era. It is a striking provincial attempt of symmetric architecture, combining archaisms with an approach common to several big *thermae* gathered together in Gaul. Some original agencements such as the inversion of the yard (*palestra*) near the hot rooms and the setting of important vaulted basements are due to the slope and the bad orientation of the site.

With its powerful structures and its important dimensions, those *therms* can be classified among with those large ones which are to be found in Gaul. Like most of the urban monuments, their evolution is directly linked with the evolution of the city. Under Adrian's reign, the *palestra* will be lined with briquettes in *opus spicatum* and the portico with an 80 m long mosaic carpet. All the central part of the building was destroyed by a violent fire. The *thermae* were restored on the same plan, but with a few modifications such as the filling of the inferior vaults, the *praeurnia* transfer or the subway creation. Before the end of the IIIrd century, the establishment was probably abandoned.

A partir de la fin de l'Antiquité et jusqu'à l'émergence des deux villes médiévales de la "Cité" et du "Château" qui, plus tard réunies, formeront la commune de Limoges, la plus grande partie du site de l'ancienne agglomération gallo-romaine du Haut-Empire, constitua un vaste espace de friches rudérales progressivement exploitées et aménagées en vignes¹, potagers et vergers.

Le haut du coteau où gisaient les restes des thermes ne fut guère urbanisé avant le milieu du XVIII^e siècle, et seuls existaient les bâtiments appartenant à quelques communautés religieuses².

Dans ce paysage essentiellement horticole s'élevait jusqu'au XVI^e siècle la masse informe, mais parfois encore considérable, des grands édifices ruinés³.

C'est vers ce siècle que se forge une tradition érudite⁴ affirmant l'existence de plusieurs palais résidence de proconsuls légendaires, gouverneurs de la Civitas. Ce toponyme, on le sait, a été fréquemment utilisé à partir de la Renaissance pour désigner des architectures puissantes appartenant dans de nombreux cas à des thermes publics⁵.

L'une des ces mentions concerne un "palais" de grande magnificence appelé "Palais de Lucius". La fluctuation de ses limites au gré des chroniques à recentrer le toponyme sur l'espace occupé par le centre monumental d'Augustoritum regroupant le forum, les thermes des Jacobins et un ensemble d'édifices non encore identifiés à proximité de

l'ancien manège de 1845. Il paraît cependant tout à fait crédible que la légende se soit initialement cristallisée sur les thermes qui possédaient les élévations les plus puissantes et les mieux conservées.

LA DECOUVERTE DES THERMES

A partir du XVII^e siècle les substructions des thermes seront rencontrées à plusieurs reprises. En 1634, les Carmélites⁶ utilisent les blocages antiques pour assier les fondations de leur couvent établi sur les salles septentrionales du monument. Les Dominicains, pour leur part nivellent les ruines et aménagent une petite place triangulaire dénommée place des Jacobins, sur la partie centrale de l'édifice. Ensuite, dans le dernier quart du XVIII^e s., les maisons qui s'élèvent progressivement le long de la place⁷ vont toutes porter atteinte, sans toujours les reconnaître, aux murs des thermes et s'en servir de fondations quand cela les arrangeait. En 1775, les annales de l'Abbé LEGROS mentionnent la découverte d'une abside, sans doute sous les immeubles n° 8-10⁸. En 1776, BEAUMESNIL, qui est le seul à avoir clairement discerné l'origine gallo-romaine des substructions, rapporte la présence de murailles, "tours et basses voûtes", qu'il attribue à l'enceinte du Palais de Lucius-Léocadius⁹. En 1843, l'abaissement du niveau de la place des Jacobins sur

1. E. VINCENT, Limoges au milieu des Vignes, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome LXXXIV-1, 1952, p. 53-92.

2. Ce sont d'abord les Jacobins dès 1241 qui construisent leur église Ste-Marie, parallèlement à la façade sud des thermes dont elle n'est séparée que par la largeur d'un décumanus. Puis en 1665, les Carmélites s'installent dans un couvent qui s'élève sur l'angle nord-ouest de l'édifice thermal. Enfin le Séminaire de la Congrégation de St Sulpice s'érige en 1666 à proximité du mur de clôture ouest des Bains en retrait d'une voie cardinale reprise par l'ancienne rue du Pont-Saint-Martial.

3. BONNAVENTURE DE SAINT-AIMABLE, *Histoire de Saint-Martial Apôtre des Gaules*, Limoges 1683-1685, t. III, p. 19-23.

4. Palais de Duratius : Abbé NADAUD, Dissertation sur le Palais de Jocondiac, Pouillé Historique du Diocèse de Limoges, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome LIII, 1903. *Annales manuscrites de Limoges : dites de 1638*, Edition E. RUBEN, E. ACHARD, P. DUCOURTIEUX, Limoges 1873, p. 24-25. BONNAVENTURE DE SAINT-AIMABLE, *op. cit.*, p. 19-20. J. DUROUX, *Essai Historique de la Sénatorerie de Limoges*, Limoges 1811, pl. I, n°55. CN. ALLOU, *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges 1821, p. 49-51. J.B. TRIPON, *Historique Monumental de l'ancienne province du Limousin*, Limoges 1837, p. 64, pl. 20. L. GUIGERT, Anciens dessins des Monuments de Limoges, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome XXXIV, 1887, p. 278-279. P. DUCOURTIEUX, *Histoire de Limoges*, Limoges 1925, p. 25.

Palais de Lucius ou Léocadius : Dom. ROBERT père et fils, Mémoires citées par CN. ALLOU 1655, p. 65. BONNAVENTURE DE SAINT-AIMABLE, *op. cit.*, p. 23. LEGROS, *Continuation des annales du Limousin*, 1776, p. 68. *Essai Historique sur Limoges et ses environs*, 2 vol., 1775, p. 46. L. GUIBERT, *op. cit.*, p. 68. P. DUCOURTIEUX, *op. cit.*, p. 25, fig. 2.

5. P.M. DUVAL, *Paris antique, des origines au III^e s.*, Paris, 1961, p. 141. A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, 4^eme partie. Les monuments des eaux, ... Les thermes, Paris 1960 p.256. A. GRENIER, *op. cit.*, p. 265.

6. CN. ALLOU, *op. cit.*, p. 222. L. FERRAN et coll., plaque commémorant la pose de la première pierre de l'église des Carmélites de Limoges en 1679, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome CIV, 1977, p. 108-110.

7. Abbé LEGROS, *Continuation de l'Abrégé des Annales*, 1778, p. 193.

8. *Item. op.cit.*, p. 193.

9. BEAUMESNIL, *Recueil de notes et dessins*, quatre cahiers, 1774, 1787. "En 1776, on trouva en creusant les fondements de quelques maisons place des Jacobins, des traces de vieux murs d'une très excellente bâtisse, quoiqu'en petites pierres équarrées toutes bien assises de niveau qu'on disait être le palais de Léocadius mais qui n'indiquait que les fondements de quelques tours antiques romaines, toutefois dont on apercevait les plus basses voûtes mais qui ne peuvent avoir été que partie de l'enceinte du palais de Lucius Capréolus."

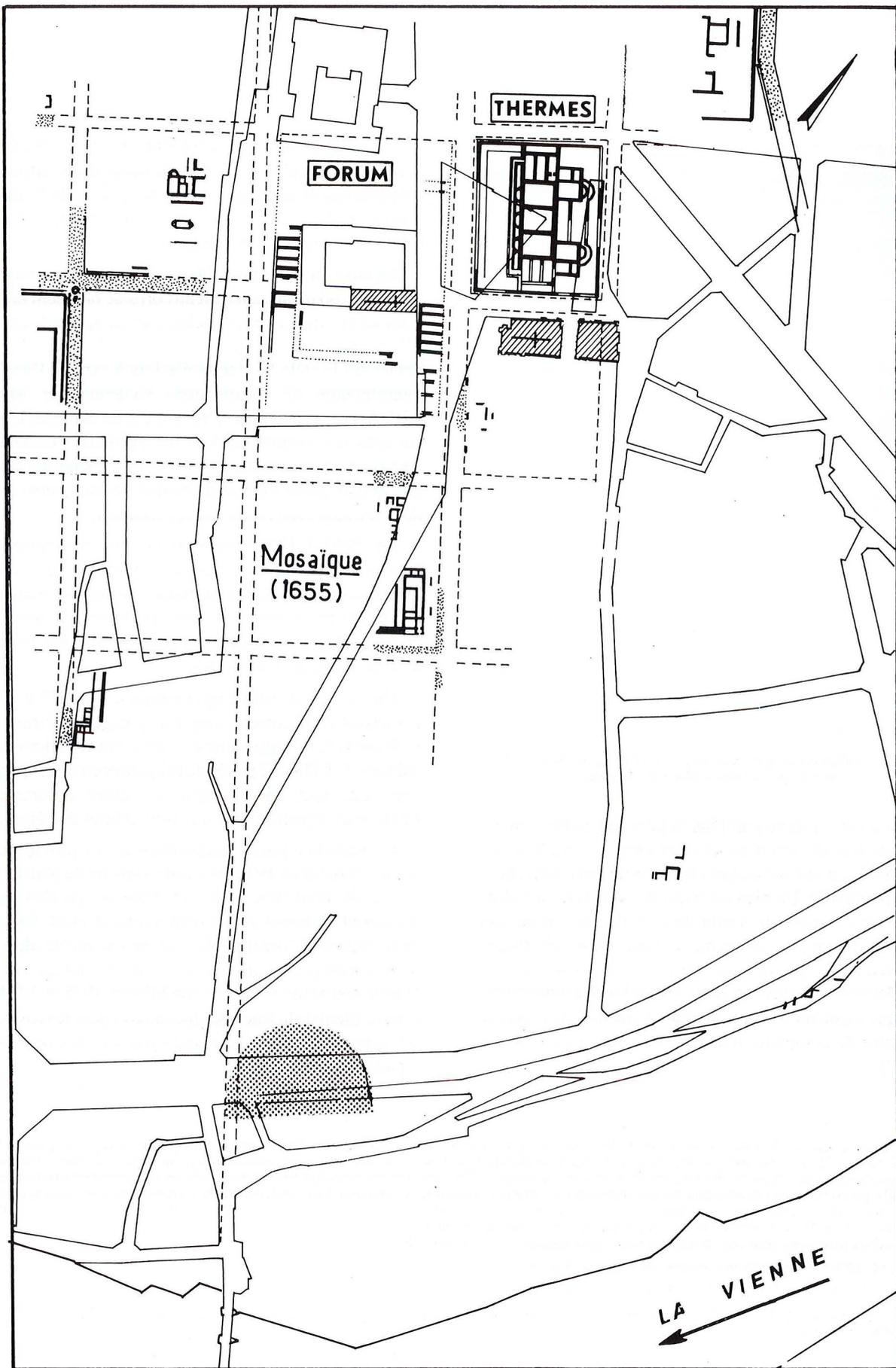


Fig. 1. — Plan de situation des thermes.

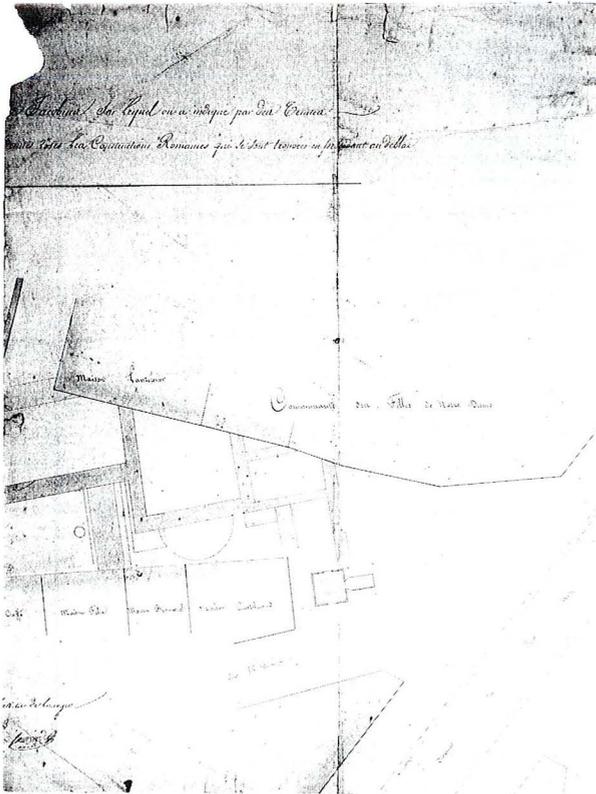


Fig. 2. — Plan dressé par l'architecte FAYETTE, en 1843-1845, des vestiges retrouvés place des Jacobins.

1,50 m à 3 m¹⁰ met au jour plus du tiers de l'établissement, avec ses sols de béton enrichis, si l'on en croit Maurice ARDANT¹¹ d'une mosaïque à tesselles de pierre blanche et de verre émaillé. Un plan de détail des structures est alors dressé par l'Architecte-Voyer de la Ville, mais il ne sera jamais ni publié, ni commenté, et sera considéré comme définitivement perdu jusqu'en... 1976, date de sa providentielle découverte dans les archives municipales. Bien que malheureusement amputé d'une moitié, ce relevé permettra de compléter tout l'angle nord-est de l'édifice (Fig. 2).

Les investigations archéologiques ne commenceront véritablement qu'en 1964 avec le début d'une succession d'opérations de sondages, d'observations et de fouilles de sauvetage liées à des travaux d'urbanisme. Elles ne s'achèveront qu'en 1985 (Fig. 3).

La mise au jour entre 1964 et 1968 de murs puissants, hauts de 1,80 m, appartenant au corps de bâtiment oriental, d'un sol très vaste avec empreintes de dallage, et de conduits d'hypocauste sous une piscine occupant le centre de ce qui deviendra la salle S1, incite dès lors à exclure l'ancienne interprétation de fortifications soutenue par Maurice ARDANT¹² et à relancer l'hypothèse de thermes. L'année suivante, une exploration des caves permet de constater que les maisons fermant à l'est la place des Jacobins incorporent une grande partie du mur de clôture oriental, ainsi que les deux absides découvertes au XVIII^e s.¹³.

De 1970 à 1974 sont retrouvés successivement des lambeaux de la mosaïque ornant le portique de la palestine ainsi que les structures souterraines des salles centrales S1 et S2. Une partie des murs sera conservée dans une étroite crypte archéologique réservée sous l'immeuble portant le n° 1 de la rue des Carmélites.

Une fouille de sauvetage entreprise de 1975 à 1976, à l'occasion de la construction d'un garage souterrain place F. Roosevelt, fait apparaître en contre-haut des thermes une palestine de 1.000 m² pavée de briquettes en opus spicatum, ainsi que tout un ensemble de salles appartenant à l'extrémité septentrionale du corps central de bâtiment.

Ce singulier puzzle archéologique va providentiellement s'enrichir en 1976 avec la découverte du plan Fayette. Les trois nouvelles salles et l'abside portées sur ce document viennent strictement s'ajuster entre les précédents relevés. L'ossature des thermes se révèle alors dans toute son ampleur ; elle s'articule autour d'un axe N-E/S-O et trois nouveaux sondages conduits en 1978 et 1984 sous le terre-plein de la place des Jacobins et dans les caves n° 8-10, démontreront la rigoureuse symétrie observée dans la répartition des salles.

10. Journal "Le Persévérant", n° 41, 8 avril 1843 : "On abaisse de 3 mètres la place des Jacobins. On entrera de plain-pied dans la petite église de Sainte-Marie". Journal "Le Persévérant", n° 51, 2 mai 1943 : "La fosse pratiquée sur la place des Jacobins commence à s'élargir, quoique lentement, et les riverains forcés par la nécessité, commencent à rendre leurs maisons accessibles. On découvre des murailles romaines et quelques reliques chères aux antiquaires. Voilà qui est fort bien ; en attendant le fossé n'aboutit pas ; naguère on pouvait le comparer à un canal, maintenant il ressemble à un étang et les curieux cherchent en vain sa destination mystérieuse. Nous sommes convaincus que nos niveleurs de pavés municipaux cherchent comme les simples curieux, cette destination, et qu'ils ne se voient pas sans inquiétude enfoncés dans le bourbier."

Ces deux précisions nous ont été aimablement communiquées par J. PERRIER.

11. M. ARDANT, La cité de Limoges, *op. cit.*, p. 275 et 282.

12. J.-P. LOUSTAUD et F. JULY, Observations..., *op. cit.*, p. 59.

13. J.-P. LOUSTAUD et F. JULY, Observations gallo-romaines dans le quartier de la place des Jacobins, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin* tome XCV, 1968, p.46.

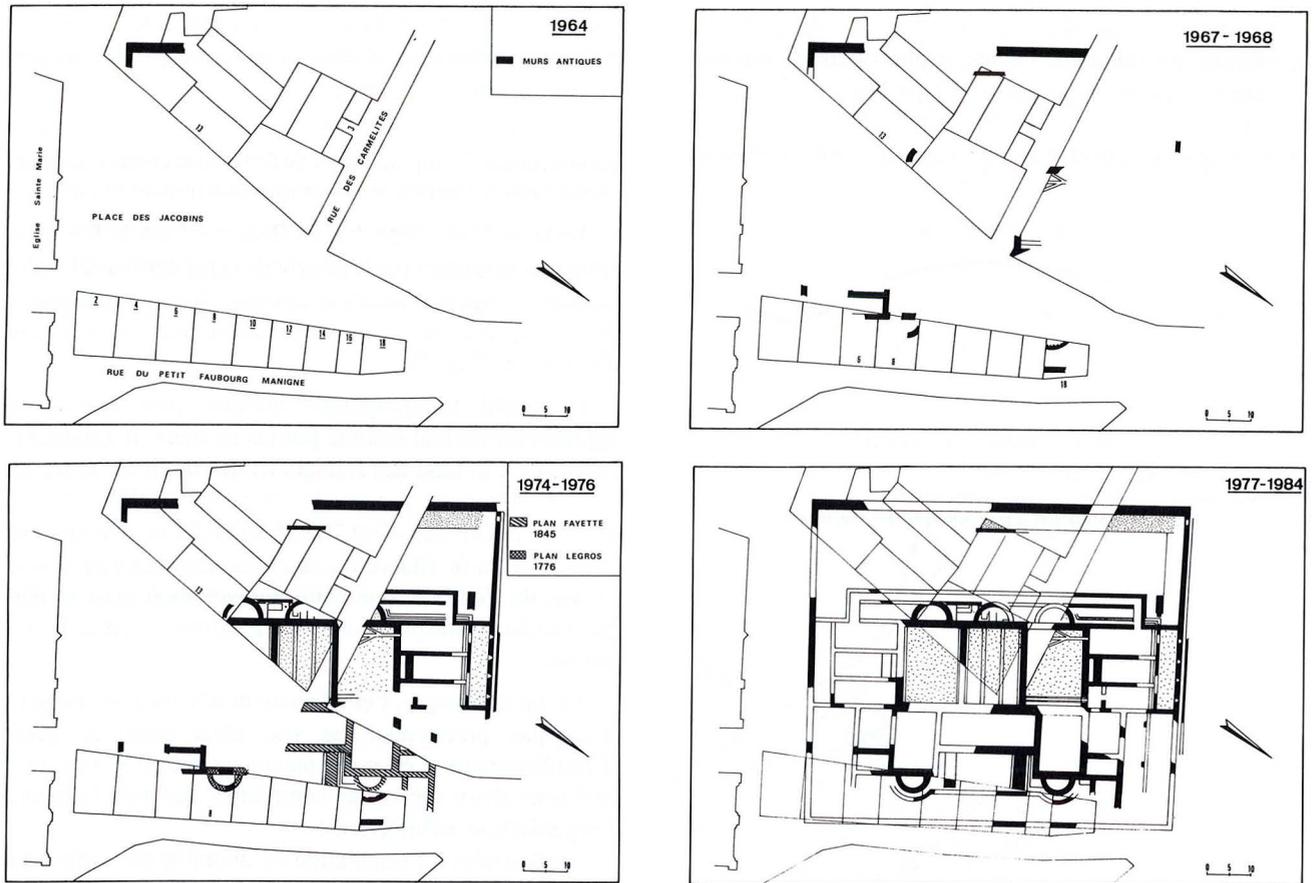


Fig. 3. — Succession des découvertes entre 1964 et 1984.

En définitive, le récollement de l'ensemble des substructions mises au jour à la faveur de deux siècles de travaux d'urbanisme de tous ordres, patiemment assemblées sur plans cadastraux depuis 1967, a abouti à la progressive reconstitution d'un édifice monumental qui ne peut s'apparenter qu'à des thermes publics. Bien que l'acquis archéologique soit considérable et le plan de l'établissement quasiment complet, il n'en demeure pas moins que les opérations de fouilles, parfois ponctuelles et souvent effectuées dans des circonstances difficiles — aggravées par la disparition de la moitié du plan Fayette — laissent subsister de nombreuses lacunes. L'absence en particulier de toute indication sur les stratigraphies de remplissage des salles détruites en 1845, va rendre délicate l'interprétation de leur destination et par là même

hypothéquer la compréhension des circuits empruntés par les utilisateurs (planche I et II).

Insertion des thermes dans la voirie et la topographie du site antique

Le vaste plateau colonisé par l'agglomération gallo-romaine d'Augustoritum, tout entier compris entre les courbes de niveau 225 et 300 m, est caractérisé, dans son tiers médian, par l'émergence d'un important replat¹⁴ qui s'étire sur quelques trois cent mètres de long. Les flancs en sont délimités par deux *taewegs* latéraux qui donnent un peu de nerf à ces reliefs aux courbes adoucies de la vallée de la Vienne. Seul le vallon de l'est, le plus encaissé est parcouru, 15 à 20 m en contre-bas, par un ruisseau aujourd'hui canalisé, appelé "ruisseau d'enjoumar".

14. Ce terme de géographie physique s'applique particulièrement au site de Limoges, puisqu'il définit un élément du paysage inscrit entre deux talwegs, le vallon d'Enjoumar et la dépression occupée de nos jours par l'avenue de la Révolution, au profil longitudinal en pente douce, limité vers l'amont par un versant plus accentué (celui du plateau Saint-Michel au nord), et vers l'aval par des bas-fonds ici représentés par le lit de la Vienne.

Le sous-sol du site est entièrement composé de migmatites provenant de l'anatexie plus ou moins intense de gneiss anciens quartzo-feldspathiques¹⁵. Cette formation rocheuse recouverte d'une faible épaisseur de terre végétale constitue un support sain, résistant

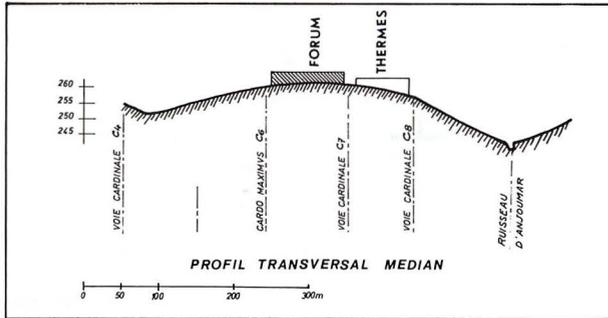


Fig. 4. — Situation topographique des thermes.

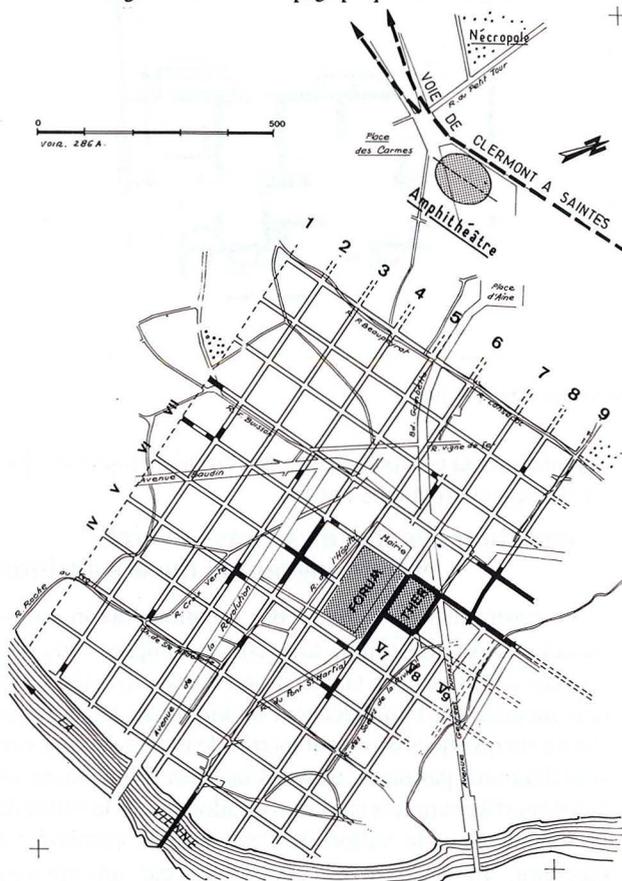


Fig. 5. — Positionnement des thermes dans le maillage orthonormé de la voirie d'Augustoritum.

parfaitement aux charges des constructions, et d'une excavation relativement aisée et sûre, comparable en cela aux tufs d'origine volcanique.

Lors de l'organisation de la ville antique, c'est tout naturellement l'emplacement de ce ressaut central qui a été choisi pour implanter le coeur monumental de la cité.

Juxtaposés en contre-bas du flanc nord-est du forum, et simplement séparés par la largeur de la rue cardinale C7, les thermes occupent la déclivité orientale du replat, à la limite de la rupture de pente descendant vers le ruisseau d'enjoumar (Fig. 4).

Le profil topographique antique peut nous être approximativement restitué par les niveaux de migmatite retrouvés à la base des fondations des thermes. Entre les murs de clôture est et ouest, la dénivelée s'établissait entre les cotes N.G.F 255,40 et 262,25 soit 6,85 m, donnant une pente de 9,38 %. Mais c'est entre les angles extrêmes N-O et S-E de l'édifice, que cette dénivellation était la plus prononcée et voisine d'une valeur comprise entre 8 et 9 mètres.

En fin de compte, l'emplacement dévolu à ces thermes n'est pas précisément le site idéal pour ce genre d'établissement. Les concepteurs de l'édifice ont eu à maîtriser deux sortes de contraintes qui ont influencé l'organisation architecturale :

- celles liées à l'orientation défavorable du versant qui auront des répercussions dans la distribution des salles chaudes et de la palestra
- celles découlant de la forte déclivité du terrain qui entraîneront des terrassements d'envergure et la mise en place de voûtes constructives en sous-oeuvre.

Les raisons qui ont guidé les urbanistes à choisir cette implantation plutôt que le versant à l'ouest du forum, moins accentué, mieux exposé et plus central, nous échappent bien évidemment. Peut-être tiennent-elles tout simplement au fait que cet îlot était peu occupé au moment de la construction. Les sondages pratiqués sous la palestra n'ont rencontré qu'une fugitive trace de sol bétonné près de l'angle sud, alors que le versant opposé manifeste une occupation continue remontant à l'époque augusto-tibérienne¹⁶. L'alimentation directe par des aqueducs souterrains descendant du Puy Saint-Michel a peut-être joué un rôle, de même que la possibilité d'évacuation des eaux usées vers le proche ruisseau d'Enjoumar.

15. Carte géologique de la France au 1/50 000, Limoges, 688, feuille XX-31, 1977.

16. J.-P. LOUSTAUD, Compte rendu de sauvetage sur deux rues gallo-romaines, à l'emplacement de l'ancien Hôpital, *Travaux d'Archéol. Limousine*, tome 4, 1983, p. 143.

Le rectangle des thermes s'encarte dans le maillage orthogonal de la voirie et occupe la totalité d'un îlot de 73 m par 85 m. Ses façades sont longées par deux axes majeurs de l'agglomération — dont l'un est à coup sûr le decumanus maximus de la ville — la voie D-VI, large de 24 m avec chaussée galeetée de 13 m aboutissant à l'axe transversal du forum ; la voie D-VII longue de 1100 m.

En regard du développement du tissu urbain rythmé par le quadrillage des chaussées tel que le reflète le plan archéologique de 1980¹⁷, complété par celui de 1985¹⁸ (Fig. 5), l'insula occupée par les thermes apparaît presque excentrique. Elle surplombe un versant où s'étagaient deux insulae occupées seulement à partir du milieu du règne de Tibère mais où l'urbanisation véritable n'interviendra qu'au delà du règne de Néron.

Les travaux de terrassement liés à la construction des thermes

L'implantation des constructions a été précédée d'importants travaux de terrassement qui ont entamé profondément le substrat de migmatite. Les cotes de niveaux, permettent d'établir que les décaissements ont ménagé trois plateformes étagées, orientées S.E/N.O., correspondant aux trois parties de l'édifice : la palestre, le corps central de l'édifice et l'avant-corps entouré de cours de service (Fig. 6 et 7).

La plateforme de la palestre, large à la base de 14 m, observait une pente montante vers le N.O., de quelques 3 %, puisqu'elle s'étalait de la cote NGF 257,80 m, à la cote 259,85 m. Elle recélait la partie inférieure d'une fosse profonde de 0,70 m contenant du mobilier appartenant à une occupation antérieure à l'implantation des thermes.

17. J.-P. LOUSTAUD, *Limoges gallo-romain*, Limoges 1980, plan archéologique hors texte.

18. *Item*, la voirie d'Augustoritum, *op. cit.*, carte archéologique hors texte.

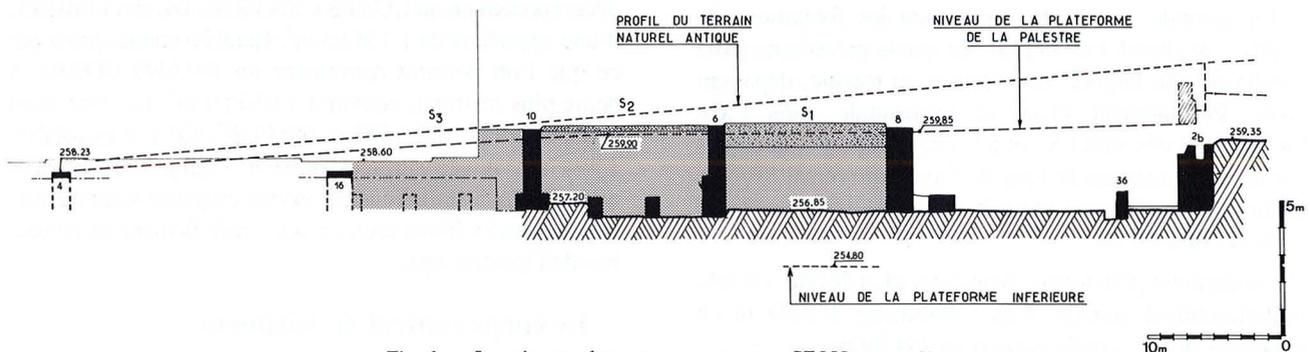


Fig. 6. — Les niveaux de terrassement : coupe SE/NO, coupe E.

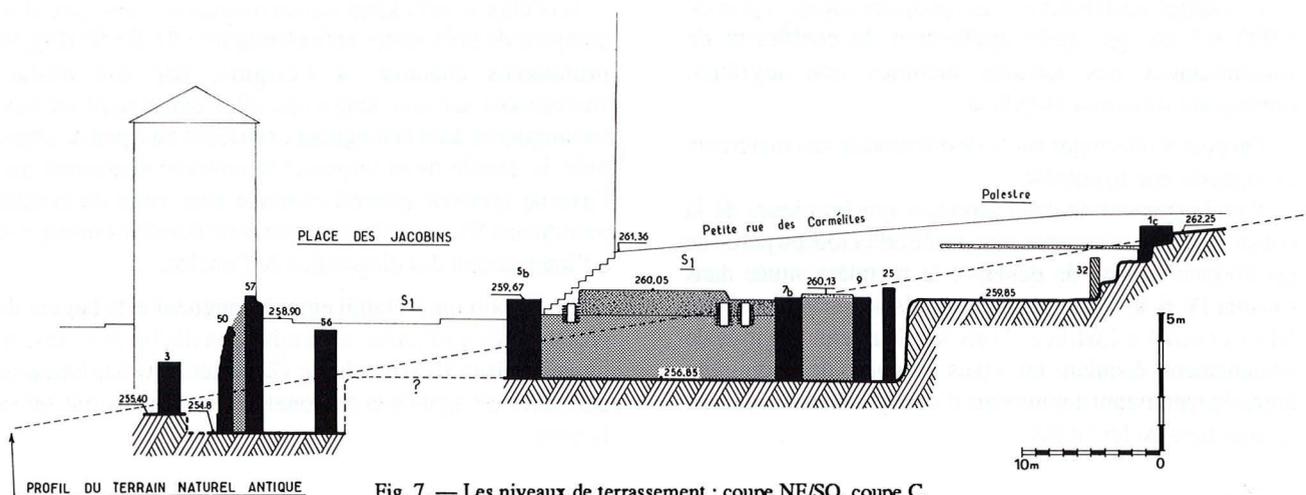


Fig. 7. — Les niveaux de terrassement : coupe NE/SO, coupe C.

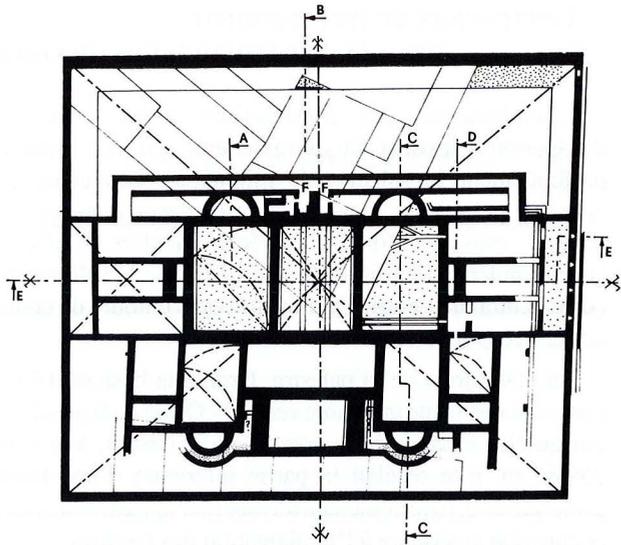


Fig. 8. — Principaux axes de symétrie et lignes de construction - Plan de repérage des coupes signalées dans le texte.

La seconde plateforme supportant les fondations de l'édifice se situait 3,00 m plus bas que la précédente (cote 256,85 m). Sa largeur, non connue en totalité, dépassait 28 m. Parfaitement plane et horizontale dans l'axe longitudinal des salles S1 et S3, elle comportait quelques variations et ressauts le long de l'axe transversal SE/NO, avant de se terminer à l'aplomb du mur M2b par une paroi verticale de 2,50 m.

La dernière plateforme, beaucoup plus étroite, est très imparfaitement connue. Elle s'établissait à 2,00 m en contrebas de la seconde, au niveau 254,80 m.

Le cubage de déblais extraits peut être estimé à près de 8 900 m³, ce qui, après application du coefficient de foisonnement des terrains meubles non argileux, correspond à environ 10 600 m³.

On peut s'interroger sur la destination de ces matériaux et suggérer une hypothèse :

L'aménagement de deux terrasses synchroniques de la construction des thermes aurait pu absorber tout ou partie de cet énorme cubage de déblais : la première située dans l'insula IV-6, à 200 m des thermes, la seconde dans l'îlot VII-8 contigu à l'édifice. Dans les deux cas un mur de soutènement épaulait un épais remblai de migmatite arénisée recouvrant des niveaux d'occupation antérieurs au dernier tiers de Ier siècle.

PRESENTATION GENERALE DES THERMES

Une enceinte rectangulaire pour un bâtiment fortement structuré

Les thermes de la place des Jacobins sont isolés de l'environnement urbain par une enceinte sensiblement rectangulaire dont les dimensions à quelques centimètres près sont voisines de 73 m par 85 m, soit 6 205 m².

Ce qui caractérise l'édifice dès la première approche, c'est la cohésion et la compacité du plan et surtout la stricte symétrie axiale qui ordonne la répartition des volumes.

Il ne fait aucun doute, ainsi qu'on le verra, que le plan du bâtiment primitif résulte d'une conception globale, basée sur des rapports géométriques simples mais qui témoignent d'une recherche certaine, à défaut de résoudre de façon idéale les problèmes de circulation des usagers dans l'édifice (Fig. 8).

Les surfaces construites recouvrent un peu plus du tiers de la superficie de l'enceinte, atteignant 2 185,53 m² soit 35 %. Pour la facilité de l'étude elles ont été arbitrairement décomposées en un CORPS CENTRAL DE BATIMENT, d'une superficie de 1 134,95 m², épaulé à contre-pente par ce que l'on pourrait dénommer un AVANT-CORPS, à peine plus restreint, couvrant 1 050,50 m². Le reste étant occupé par la PALESTRE et son PORTIQUE d'un total de 1 494 m². A ces surfaces doivent s'ajouter les espaces affectés aux installations de service en partie souterraines, et des espaces libres regroupés essentiellement en contrebas de l'avant-corps.

Le corps central de bâtiment

Il occupe le tiers longitudinal médian de l'enceinte et se compose de trois vastes nefs identiques : S1-S2-S3 (Fig. 9) prolongées chacune, à l'origine, par une abside. Juxtaposées sur leur long côté, elles constituent un bloc rectangulaire dont la longueur extérieure est à peu de chose près, le double de sa largeur. On constate également que l'axe de symétrie général coïncide avec celui de la salle méridienne S2, et que le centre de cette dernière correspond à l'intersection des diagonales de l'enclos.

Le rapport qui s'établit entre la longueur et la largeur de chacune des trois salles ne semble pas dû, lui non plus, au hasard, puisqu'il est proche de $\sqrt{2}$; autrement dit la longueur des salles est égale à la diagonale du carré construit sur sa largeur.

Sur le plan de la conception, ces salles offrent la particularité d'avoir été prévues sur une succession de voûtes souterraines, permettant de compenser la dénivellation du terrain.

L'importance architecturale accordée à ces trois nefs, au centre de la construction, est en rapport étroit avec le rôle essentiel qu'elles jouaient dans le fonctionnement des bains. Les hypocaustes et la piscine sur canaux attestent qu'elles composaient la section chaude des thermes.

Cette affectation n'était pas étragère à l'orientation S-O de leurs absides — celle du couchant d'hiver de Vitruve¹⁹ — C'est l'exposition la plus souhaitable, celle qui se prête le mieux à profiter du plus grand nombre d'heures ensoleillées et chaudes de la journée²⁰.

L'ensemble des trois salles est contrebuté, au N-O et au S-E, par trois travées perpendiculaires qui accueillent en sous-sol, locaux de chauffe et aires de stockage. Elles-mêmes sont fermées à leur extrémité par une salle semi-souterraine, longue et étroite, à sol bétonné. Celle du nord (S8) prenait jour sur la rue par quatre soupiraux, et son sol se situait à plus de 3 m en dessous des dallages des pièces centrales.

L'avant-corps du bâtiment

Le bâtiment central est équilibré sur sa face N-E par un imposant avant-corps accusant un léger gauchissement parallèle à celui de M2. Ces deux ensembles s'articulent de part et d'autre d'un maître-mur puissant, large de 2,30 m et long de 43 m, véritable épine dorsal de l'édifice.

Cet avant-corps se distribue en deux ailes latérales, composées chacune de trois pièces (S13-S14-S15 et S18-S19-S20). Une fois encore il est frappant de constater que les deux plus grandes salles sont complétées par une abside qui porte leur longueur à 18 m, et les désigne comme des pièces maîtresses dans l'utilisation des bains. On notera également que se retrouve le même rapport égal à $\sqrt{2}$, entre leur longueur et leur largeur.

Les deux ailes enveloppent deux salles médianes de vastes dimensions (S16 : longue de 22 m ; S17 longue de

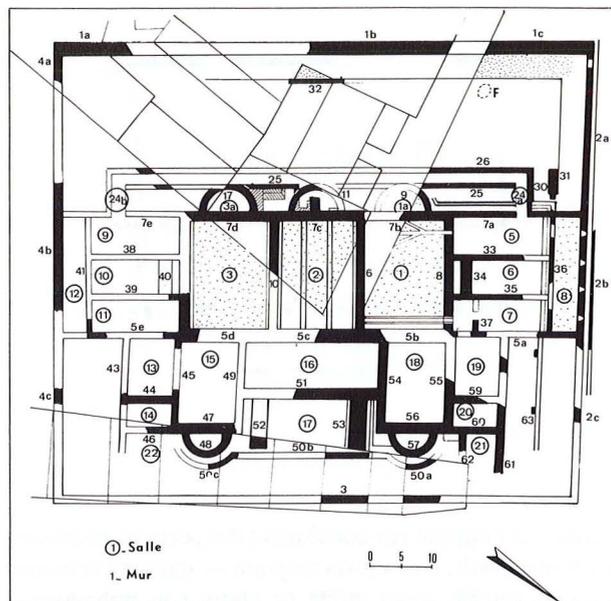


Fig. 9. — Plan de numérotage des salles et des murs.

13,50 m), disposées transversalement sur l'axe de symétrie. La forte épaisseur de deux des murs de S17 laisse supposer qu'ils avaient à résister à de fortes contraintes.

L'orientation défavorable de ces volumes, aggravée par l'ombre portée du corps central, devait priver de soleil l'intérieure des salles pendant la plus grande partie de la journée. C'est selon toute logique dans ce secteur des thermes qu'il convient de rechercher les salles froides et tièdes.

La palestine et son portique

La position inhabituelle de la palestine illustre les adaptations auxquelles ont dû se plier les concepteurs face aux contraintes du site.

Dans la plupart des cas où les thermes ont adopté un plan symétrique, les palestines constituent un accès monumental et privilégié disposé en avant du hall d'entrée et du frigidarium. Or dans le cas présent, elle s'étend en arrière des salles chaudes, sur le tiers occidental de l'enceinte des

19. VITRUVÉ, *Les dix livres d'architecture*, livre cinquième, chapitre X : Des dispositions des bains et de leurs parties. "Les étuves chaudes et tièdes doivent avoir leurs fenêtres au couchant d'hiver et, si l'on découvre quelque empêchement pour cela, il les faut tourner au midi, parce que le moment de se baigner va ordinairement du midi jusqu'au soir".

Malgré quelques variantes selon les latitudes et les impératifs urbains, cette disposition est la règle générale pour les bains publics. L'exposition prédominante vers le S-O avait été adoptée déjà par Trajan dans ses thermes de l'Esquiline et surtout par Hadrien dans sa villa de Tivoli. Elle fut ensuite conservée pour tous les grands thermes impériaux de Caracalla à Dioclétien.

20. L.B. Dal MASO et R. VIGHI, *La villa Adriana*, Edit. Fonechi, Florence 1976, p. 17.

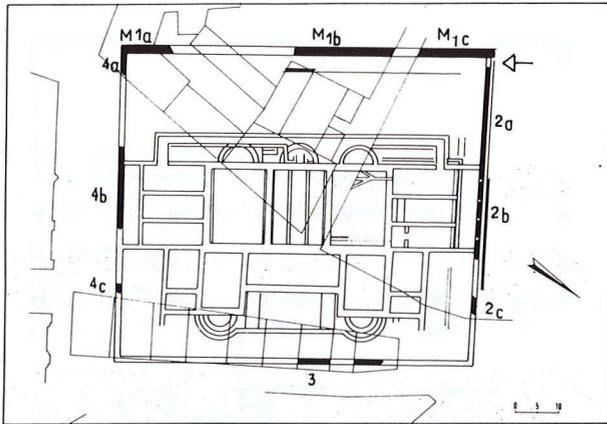


Fig. 10. — Mur de clôture.

thermes, à l'opposé par conséquent des sections réservées aux bains froids. Une raison majeure — toujours la même — nous semble avoir guidé ce choix peu orthodoxe : l'ensoleillement. Si la disposition conventionnelle avait été respectée, la palestres se serait retrouvée tout à fait en contrebas des bâtiments, littéralement encaissée entre les murailles, et presque totalement couverte par l'ombre des constructions. Le seul espace convenablement insolé était bien celui qui lui était dévolu en haut de la pente et en avant de l'édifice.

La seconde particularité de la palestres tient à son étroitesse accentuée par la longueur de 74 m sur laquelle elle s'étire. Sa forme étant imposée par l'exiguïté de l'*insula* bien évidemment, mais il n'en demeure pas moins qu'elle diverge des schémas traditionnels où, dans la majorité des cas, les palestres affectent des formes plus ramassées, plus équilibrées, proches parfois du carré²¹.

Elle était entourée par un long tapis de mosaïque nécessitant la protection d'un portique. La seule entrée retrouvée se situait à l'extrémité nord de cette galerie.

ETUDE ARCHEOLOGIQUE DE L'EDIFICE

LE MUR DE CLOTURE

Comme la plupart des édifices de ce type, les thermes de la place des Jacobins étaient isolés de leur environnement urbain par un mur d'enceinte. Il affectait ici la forme d'un rectangle légèrement gauche sur la façade nord, de 73 m par 85 m. La superficie occupée, de peu inférieure à celle des thermes du Nord à Paris²² (6 205 m² contre 6 500 m²), classe l'établissement de Limoges dans une très honorable moyenne²³.

Le mur d'enceinte est loin d'être connu dans l'intégralité de son développement (316 m), mais des portions en ont été observées ou fouillées sur chacun des quatre côtés entre 1964 et 1984. Les hauteurs conservées variaient de quelques décimètres sur la façade sud-ouest, à près de deux mètres dans les caves des immeubles recouvrant la façade opposée. La constitution en était toujours la même : un blocage de maçonnerie compacte hourdie d'un mortier jaunâtre, parementé de moellons en gneiss, largement beurrés d'un mortier plus riche en chaux. La piètre qualité du gneiss utilisé et le simple épannelage des moellons²⁴, étaient compensés par la régularité des assises et la rectitude des parements.

- Façade sud-ouest - (Fig. 10)

Mur M1

Sur la façade sud-ouest, celle parallèle au forum, le mur épaulait le portique intérieur. Il suivait la pente montante du terrain et accusait ainsi entre ses fondations extrêmes, une dénivellation de 4,58 m (entre les cotes NGF : 257,82 et 262,40 m).

A son extrémité méridionale, l'empatement de fondation atteignait une largeur de 1,65 m.

21. VITRUVÉ, *op. cit.*, livre cinquième, chapitre XI : De la construction des palestres et des cystes. Parmi de nombreux exemples on pourrait citer les palestres des thermes de Saint-Rémy de Provence, de Champlieu, de Saint-Bertrand de Comminge, de Sainte-Barbe à Trèves.

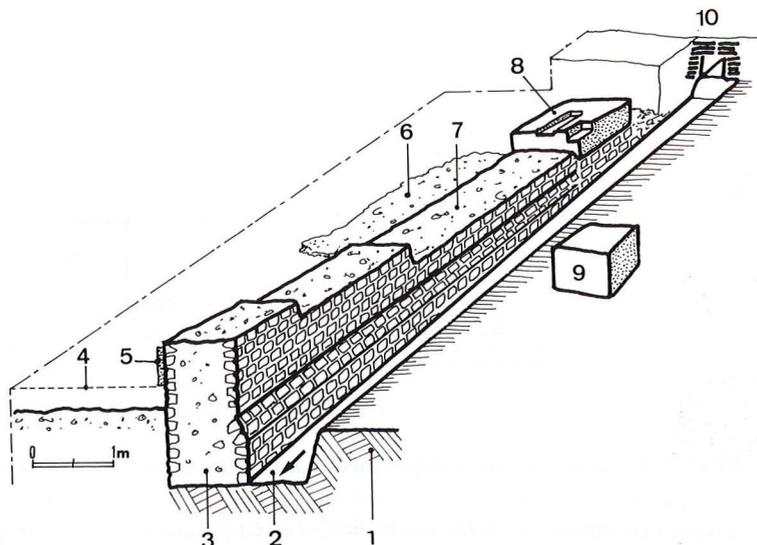
22. P.-M. DUVAL, *Paris antique, des origines au III^e siècle*, Paris 1961, p. 161.

23. En réalité on constate que les mesures de ces enclos s'alignent, dans la plupart des cas, sur les limites des *insulae* qu'ils accaparent. Ils constituent de ce fait un critère assez sûr pour retrouver le module retenu pour établir le quadrillage des rues. L'hypothèse se vérifie à Limoges, à Saint-Bertrand de Comminge dans les thermes du nord, à Avenches ; cela semble être le cas pour Cahors, probablement pour Jublains. Lorsqu'ils sont très vastes ils peuvent recouvrir deux îlots comme ceux dits de Constantin à Arles, les thermes impériaux de Sainte-Barbe et de Constantin à Trèves. Voir à ce sujet : J.-P. LOUSTAUD, *Limoges gallo-romain, op. cit.*, p. 44. *Item*, *La voirie d'Augustoritum, op. cit.*, p. 59. A. GRENIER, *op. cit.*, p. 284. Cf. Plan archéologique d'Avenche. *Aventicum 1970*, plan publié par Pro Aventico. M. LABROUSSE, Les thermes romains de Cahors, *Gallia*, tome XX, 1963, p. 204. J. NAVÉAU, Les thermes de Jublains (Mayenne), *Revue archéol. de la Mayenne*, tome VI, 1984, p. 62-67. *Item*, Jublains (Mayenne). Les thermes publics, *Compte-rendu de la journée archéologique régionale, Angers, 12 novembre 1983*, édité par la Direction des Antiquités Historiques des Pays de Loire, p. 23. A. GRENIER, *op. cit.*, p. 260. *Item*, *op. cit.*, p. 364 et p. 370.

24. Taille des moellons comprise entre 0,10 m et 0,12 m de longueur pour 0,10 m de haut.

Fig. 11. — Détail du seuil d'entrée dans le mur de clôture nord, M2a.

- 1 - Substrat rocheux
- 2 - Caniveau de façade
- 3 - Mur de clôture M2a
- 4 - Niveau du sol du portique
- 5 - Restes de l'enduit peint intérieur
- 6 - Sol bétonné du portique en arrière du seuil
- 7 - Maçonnerie d'appui du seuil d'entrée
- 8 - Socle de granite du piédroit ouest de l'entrée
- 9 - Élément de piédroit (?) déplacé
- 10 - Débouché du caniveau couvert passant sous la rue décumane D-VII



Bien que les fouilles de 1964²⁵ aient dégagé le mur sur 12 mètres de long, aucune substruction ne venait se raccorder sur le parement extérieur. Cette absence semble écarter l'hypothèse de boutiques que l'on retrouve parfois adossées au mur du portique de la palestra comme dans les exemples italiens de Pompéi, ou d'Ostie²⁶. Par contre on retiendra que les fouilleurs dégagèrent une "couche de béton" qui recouvrait la tranchée de fondation, elle-même "comblée par des déblais". L'élargissement des terrassements devait également révéler, un peu plus à l'ouest du mur, la présence d'une succession de dés de granite (dimensions : 0,70 x 0,60 x 0,42 m) qui, malheureusement n'ont pu faire l'objet d'un relevé précis.

Ces faibles indices, insuffisamment observés pourraient suggérer la possibilité d'un aménagement de façade tel qu'une galerie couverte le long d'un trottoir bordant la rue cardinales C7²⁷.

Détruit ensuite sur 26 m, le mur a pu être à nouveau observé à hauteur de la partie centrale (en M1b) et vu en coupe une douzaine de mètres plus loin, en 1970. Il atteignait à ces deux endroits une épaisseur de base de 2,60 m, ce qui paraît hors de proportion. En l'absence d'autres informations, on pourrait établir un parallèle avec la fondation de son homologue de la façade nord-ouest qui atteignait 2,42 m parce qu'elle intégrait la maçonnerie d'un large caniveau extérieur.

- La façade nord-ouest

Le mur M2

Le mur M2 qui a pu être partiellement étudié sur 55 m, s'adaptait à une dénivellation de 7,45 m (entre les cotes NGF 254,80 m et 262,25 m). Bien qu'il n'y ait aucune solution de continuité dans son parement externe, il répondait à une triple fonction :

Dans sa section haute (M2a), longue de 23,83 m, il fermait l'extrémité nord-ouest de la palestra et servait de mur de fond au portique qui la bordait.

C'est à son angle ouest que s'ouvrait la seule porte connue de l'enceinte. Les piédroits étaient constitués de dés de granite à deux micras, de même largeur que le mur, mais seul le bloc de base du montant ouest était encore en place. Un second bloc de dimensions identiques gisait un peu en avant du mur (Fig. 11).

A l'emplacement du seuil, la maçonnerie montrait une échancrure équivalente à deux rangées de moellons qui pourraient correspondre à l'encastrement d'une dalle disparue. Suivant la position du second piédroit, la largeur de l'entrée pouvait osciller entre 1,80 m et 2,20 m.

Toute cette portion de façade était longée, au droit des fondations, par un caniveau entaillé dans le substrat. Cet égout n'était d'ailleurs pas directement lié au

25. R. JUGE, *op. cit.*, p. 10, pl. J, photo n°2.

26. D. KRENCKER, E. KRÜGER, H. LEHMANN, H. WACHTLER, *Die Trierer Kaiserthermen, Ausgrabungsbericht und grundsätzliche Untersuchungen römischer thermen, Augsburg, 1929, p. 256, Fig. 386. Item, p. 259, Fig. 390.*

27. L'existence de trottoirs bétonnés a été notée à plusieurs reprises dans la voirie de Limoges J.P. LOUSTAUD, *La voirie d'Augustoritum, op. cit.*, p. 66-67.

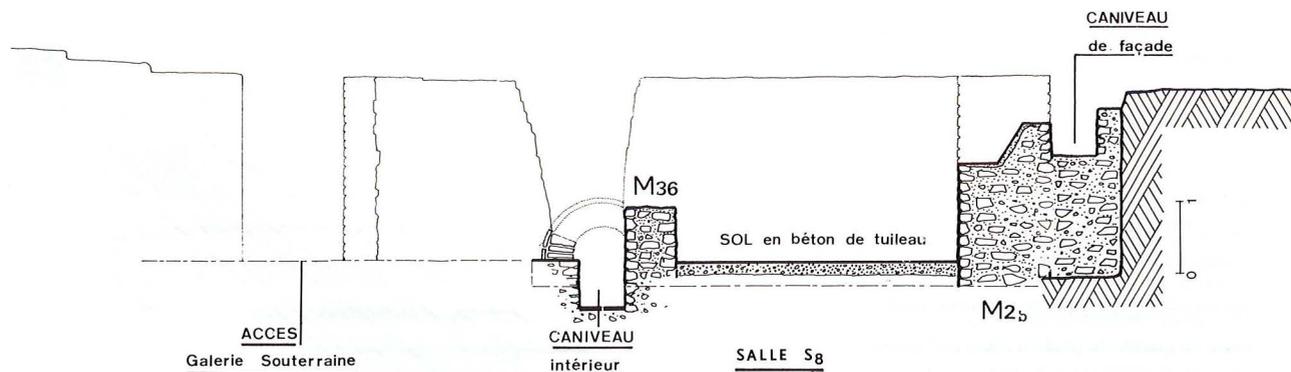


Fig. 12. — Mur de clôture M2b, doublé par le caniveau extérieur.

fonctionnement des thermes, mais constituait le fossé de la rue décumane D-VII ; il venait de la direction du forum et traversait la chaussée de la rue cardinale C-7 en empruntant un conduit souterrain maçonné en briques dont l'ouverture débouchait à 1,70 m, en avant de l'entrée des thermes.

Dans son élévation, la muraille n'avait pas une épaisseur constante. La partie haute avait une section de 0,85 m, et s'érigait sur un soubassement large de 1,05 m à 1,10 m. Le raccord avec l'empattement s'opérait sur la face externe par le biais d'un glacis arrondi de la valeur de deux moellons. Prenant naissance immédiatement sous le seuil de l'entrée, ce décrochement courrait horizontalement le long de la façade et constituait en quelque sorte une ligne de référence correspondant sensiblement au niveau du sol de la palestra.

On constate, sur les rares plans qui les mentionnent, que les murs de clôtures des thermes importants ont généralement une épaisseur respectable proche de trois pieds ou même supérieure, comme dans les établissements de Cahors, de Saint-Bertrand de Comminge ou Chassenon en Charente²⁸, qui techniquement autorise une élévation importante.

Dans les thermes de Ribemont sur Ancre le mur d'enceinte, large de 0,75 m, atteignait une hauteur minimum de 4 mètres : le parement extérieur ayant basculé d'un seul tenant²⁹. Si l'on tient compte qu'ici le mur constituait la paroi d'appui du portique et que sa largeur excédait de 0,10 m celle de Ribemont sur Ancre, on pourrait en déduire que son élévation devait dépasser largement 4 mètres, d'autant plus que par sa position il constituait un écran contre les vents du nord et du nord-ouest et évitait qu'ils vinsent balayer la palestra en enfilade.

Dans sa section centrale (M2b), longue de 19,80 m, le mur n'avait plus un simple rôle de clôture, mais il s'intégrait au corps principal de l'édifice en constituant la façade de la galerie édifiée au dessus de la salle S8.

Toute la partie conservée, arasée suivant la pente des terrassements de 1975, se localisait bien en dessous du décrochement et appartenait au soubassement. Sa largeur était de 1,25 m ; mais au niveau de la fondation, la maçonnerie intégrait dans sa masse le caniveau de façade et son muret latéral, ce qui portait son épaisseur à 2,42 m (Fig. 12). La coupe stratigraphique indiquait que le substrat rocheux avait été décaissé sur 2,25 m de profondeur et la paroi taillée verticalement avant que la maçonnerie ne soit élevée directement contre elle.

Les seules baies conservées des thermes ont été retrouvées sur cette façade, sous la forme de quatre soubiraux ébrasés destinés à éclairer la salle souterraine S8. La base des ouvertures, prenait naissance à 0,60 m à peine au dessus du radier.

- La façade nord-est

Le mur M3

Les deux uniques tronçons appartenant à ce mur, longs respectivement de 3,10 m et 11,40 m, sont toujours visibles dans les caves des immeubles n° 12-14 et 18. Leur parement, en petit appareil, compte encore une quinzaine de rangs de moellons et leur largeur à la base, telle qu'elle se peut mesurer dans la cave n° 18, est de 1,50 m.

28. J.H. MOREAU, *Comptes rendus des recherches effectuées à Chassenon (Charente)*, suite de 24 rapports publiés par la Société des Amis de Chassenon.

29. D. BAYARD et J.L. CADOUX, *Les thermes du sanctuaire gallo-romain de Ribemont sur Ancre (Somme)*, *Gallia*, tome XL, 1982, p. 89.

- La façade sud-est

Le mur M4

Il a été retrouvé à trois reprises : en 1964, 1968, 1973, et répond symétriquement à la façade nord-ouest dont il semble posséder la même division tripartite.

Dans la partie médiane (en M4b), la crête du mur a été suivie sur 20 m, à l'occasion de travaux sur la voirie effectués en 1973. Il n'a pas alors été possible de vérifier l'éventuelle existence de soupiroux comme sur le mur opposé M2b, le mur étant arasé en dessous de leur niveau. La largeur de la maçonnerie était au minimum de 1,05 m.

LE CORPS CENTRAL DE L'ÉDIFICE (Planche III)

Comme pour la totalité de l'édifice, du corps central du bâtiment ne subsistait plus que les parties inférieures et souterraines de l'oeuvre, arasées à hauteur des sols de *terrazzo*, ou des radiers d'hypocaustes. Les murs n'en étaient pas moins conservés, au moment de leur mise au jour sur des hauteurs comprises entre 2,50 m et 3,50 m (Fig. 13).

Les salles centrales S1, S2, S3.

Cette partie centrale se caractérisait par la juxtaposition de trois vastes salles identiques larges de 12,44 m et longues de 17 m, prolongées chacune, dès leur construction, par une abside d'un diamètre de 6,80 m intérieur. (Voir plans et coupes hors texte)

Technique générale de construction

L'ossature générale était constituée de murs puissants rigoureusement orthogonaux ³⁰, et parfaitement homogènes. Epais de 1,30 m, 1,80 m et 2,30 m, leur maçonnerie se composait d'un blocage extrêmement compact et résistant parementé d'un petit appareil régulièrement assis utilisant des moellons de gneiss ou de migmatite. Une première rangée de trous de boulins apparaissait à 1,90 m de la fondation la plus basse (dans la salle S2), marquant la position du premier niveau d'échaffaudage ³¹.

Dans la partie inférieure ³² des deux murs M6 et M10 séparant les trois salles, avait été intercalé un chaînage à double rangs de briques qui ne se prolongeait pas dans les

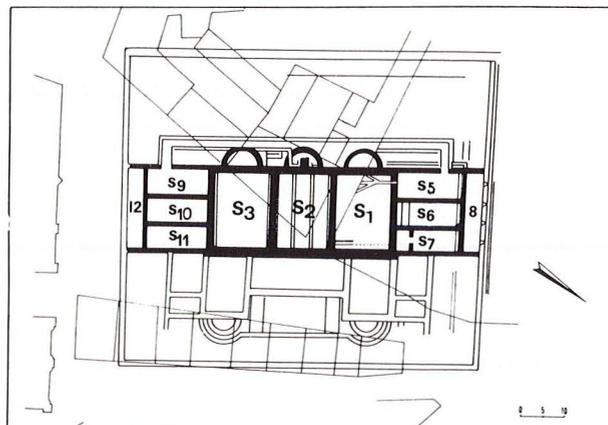


Fig. 13. — Corps central de l'édifice.

murs contigus M5 et M7. Par contre, à hauteur du dallage de la salle S1 et à 2,50 m, au dessus du précédent chaînage, courait un second cordon à trois rangées de briques qui s'étendait cette fois-ci au mur M7.

- La salle S1 - (Fig. 14)

Jusqu'à la destruction commencée en 1967, cette salle avait conservée la plus grande partie de son sol de béton de tuileau. Par contre, l'élévation des murs avait au cours des siècles fait l'objet d'une récupération méthodique poussée jusqu'au second chaînage. Cependant les maçonneries, parfaitement appareillées s'enfonçaient en deça du sol, sur une profondeur de 3,20 m, jusqu'à leur rencontre avec la plateforme de décaissement. Tout cet infra-volume représentant quelques 571 m³, était comblé d'un blocage où alternaient lits de pierrailles et lits de mortier. Il s'agissait en fait de matériaux de réemploi tels que fragments de briques, de tuiles, moellons et blocs de mortier provenant de la démolition de maçonneries ayant subi, dans leur masse, une intense rubéfaction. Les blocs de gneiss, très altérés, avaient pris une teinte rouge sombre qui donnait au blocage sa tonalité si particulière où se distinguaient en clair les interlits de mortier.

L'abside était également comblée, jusqu'au niveau de son sol, par un blocage à lits de mortier vierges, sans réemplois, qui correspondaient au remplissage d'origine de ce volume inaccessible et, de la sorte, condamné.

30. Les murs de la salle S2 ont fait l'objet d'un relevé précis par les Services Topographiques de la Ville de Limoges. Leur orientation est de 37,875 gr. ou 34° 5' 00". Les points 1, 2, 3, 4 reportés sur la fig. 95, ont été calculés en coordonnées Lambert.

1- X = 516.52738	2- X = 516.52098	3- X = 516.51403	4- X = 516.52242
Y = 92.35724	Y = 92.35299	Y = 92.36326	Y = 92.35299

31. Les trous de boulins étaient espacés de 1,20 m à 1,35 m sur le mur M.7c et de 1,40 m à 1,50 m sur le mur M6.

32. En raison du décaissement étagé du terrain, les arasés de briques de M10 et M6 se situaient respectivement à 0,20 m et 0,85 m de la fondation, mais restaient sur le même plan horizontal.

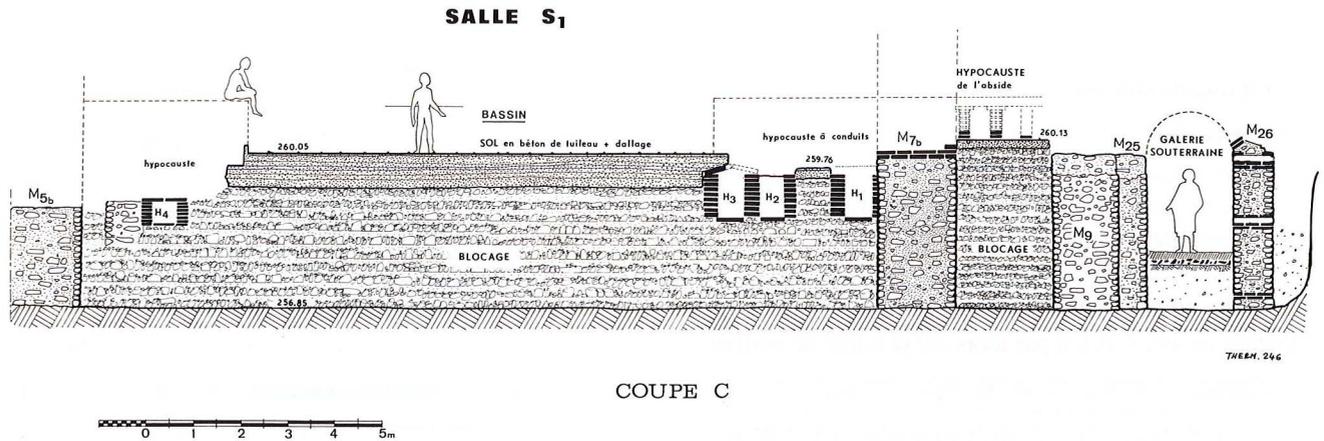


Fig. 14. — Salle S1, coupe NE/SO.

La surface du blocage principal avait été sommairement ragrée par une chape de mortier rose avant que ne soit mis en place le sol proprement dit qui, épais de 0,75 m, ne comptait pas moins de sept couches successives de béton de tuileau. La cohésion de l'ensemble paraît exclure la possibilité de sols successivement exhaussés, mais semble plutôt procéder d'un coulage en sept nappes, séparées par des temps de prise (Fig. 15). Toute la partie supérieure de ce dernier niveau avait été ensuite revêtue de grandes plaques de calcaire fin, beige clair, dur et dense, de type micritique. Latéralement chanfreinées et de longueur dépassant parfois le mètre, elles avaient laissées leurs empreintes en négatifs nettement dessinés dans l'épais mortier de pose, à base de poudre de brique et de chaux qui en assurait le scellement (Fig. 16).

Une piscine centrale entourée de trottoirs chauffés

Ce dallage recouvrait le fond de ce qui apparaît comme une vaste piscine occupant la plus grande partie de la salle S1. Ses dimensions peuvent par déduction être fixées approximativement à 11 m en longueur et à une dizaine de mètres en largeur. Les murs périphériques du bassin, à parement de briques, avaient totalement disparu ; cependant, à l'emplacement de la paroi nord-est subsistait un lambeau de la couche de mortier rose ayant revêtu son parement, resté miraculeusement debout à 3,50 m en avant du mur M5b (Fig. 17). Cette plaque verticale était conservée sur 0,70 m de longueur et 0,40 m de haut. Son épaisseur de

0,075 m présentait trois couches de mortier de fin tuileau, correspondant à sa mise en oeuvre : un premier gobetis appliqué sur le parement de briques dont il conservait les empreintes en négatif, suivi d'une couche d'accrochage intermédiaire elle-même recouverte par la chape de mortier ayant servi à sceller le revêtement intérieur du bassin, en dalles de marbre ou de calcaire. L'assise du mur de briques subsistait sous la forme d'une étroite banquette ménagée dans l'épaisseur du radier de béton³³, en contrebas de la plaque de mortier verticale. Le pourtour du bassin constituait une plateforme chauffée vraisemblablement disposée au même niveau que les sols des hypocaustes de l'abside et de la salle S2 avec lesquels elle communiquait de plain-pied. L'air chaud était amené par un conduit entièrement noyé dans le blocage de remplissage et à 1,50 m du parement du mur M5b. Les jambages en briques, hauts de 0,49 m encadraient un canal large de 0,50 m, dallé de briques. L'épaisse couche de suie qui les recouvrait ne laissait aucun doute quant à leur usage. Son autre extrémité communiquait avec un foyer logé dans un local rectangulaire extérieur à la salle S1 (en P5 plan Fig. 9).

À l'autre extrémité de la salle, devant le mur M7b, trois nouveaux conduits de chauffe disposés en patte d'oie étaient également encastrés dans le blocage. La canalisation principale, celle aboutissant au praefurnium P4, longeait parallèlement le mur M7b, à 2,90 m de son parement. Un premier conduit H2 s'en détachait suivant un angle de 30° et, après un parcours de 4 m butait contre le parement de

33. Cette disposition nous avait fait penser à tort, en 1985 (*Les thermes des Jacobins et le développement urbain de Limoges sous le Haut-Empire*, thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux III 1986) que l'on était en présence d'un emmarchement conduisant à un petit bassin occupant l'extrémité nord-est de la salle S1. Les grandes piscines chauffées des thermes de Chassenon récemment dégagées présentent la même disposition et la trace d'un mur périphérique fantôme en briques dont ne subsiste par endroit que l'enduit d'étanchéité et son placage de dalles de calcaire. Le même phénomène se reproduisait dans la piscine froide des thermes de la villa suburbaine de Brachaud (Jean-Pierre LOUSTAUD, *Les thermes de la villa gallo-romaine de Brachaud, Travaux d'Archéologie Limousine*, 1982, t. 3, p. 45, Fig. 17.)

M7b dans l'axe de l'abside. Environ 1,50 m plus loin, une seconde canalisation, H3, s'écartait de H1 en observant un angle de 26°. Dégagée sur 4 m de longueur, son aboutissement n'a pas été retrouvé. Elles ne se prolongeaient pas très loin semble-t-il puisqu'elle n'apparaissait pas dans la coupe générale du blocage pratiquée un peu en avant de M6. Ces trois conduits, larges de 0,50 m étaient identiquement encadrés de piédroits comptant neuf rangées de briques. Dallés de carreaux striés de 0,50 m au carré, ils étaient couverts en batière par deux carreaux de suspensura et noyés sous le béton de tuileau du radier général.

Le décapage de l'angle ouest de la salle a fait apparaître dans l'angle des murs M7b et M8, sur le radier de béton lissé, une étroite bande en retour d'équerre recouverte d'une pellicule de suie où se réservait en clair l'emplacement de sept pilettes dont six carrées et une ronde. La paroi latérale du bassin ménageait ainsi une sorte de bas-flanc chauffé dont la hauteur, par rapport au sol dallé, ne pouvait guère être inférieure à 0,80 m/1,00 m. L'air chaud nécessaire pouvait être prélevé directement sur la canalisation principale reliée au *praefurnium*.

Le canal de vidange du bassin a été retrouvé dans l'angle de la salle où il traversait le mur M7b, entre deux montants de briques, avant de se jeter dans l'égout de façade.

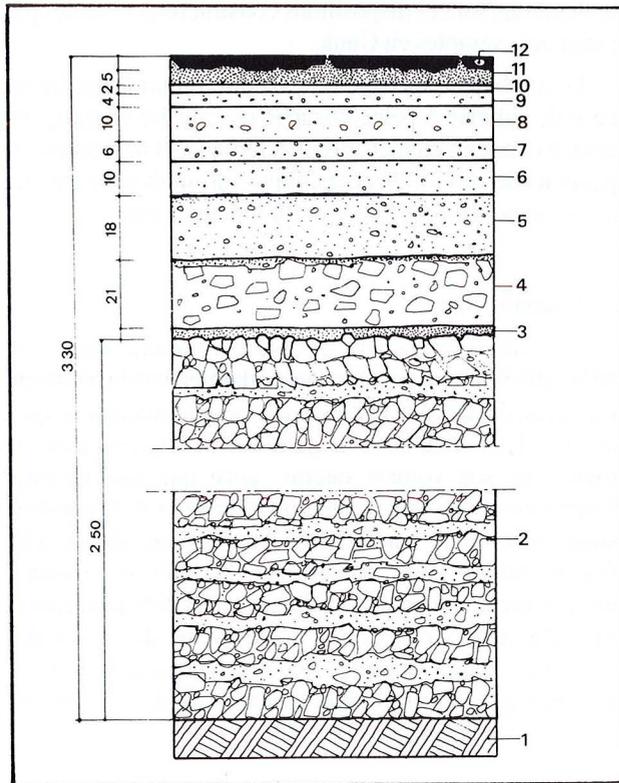


Fig. 15. — Coupe du sol du bassin de la salle S1.



Fig. 16. — Salle S1. Empreinte du dallage du bassin.

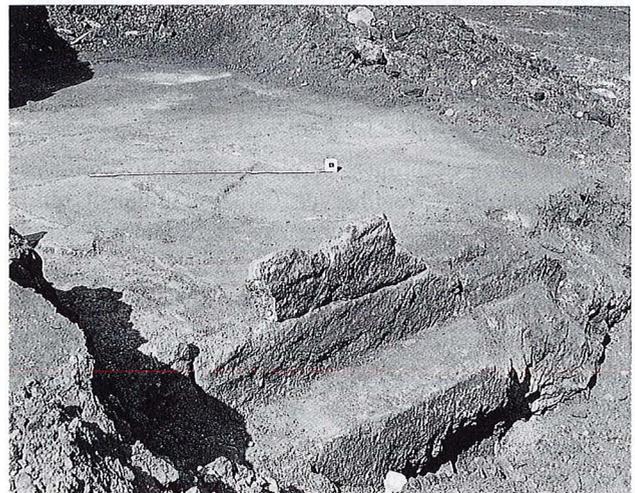


Fig. 17. — Salle S1. Restes du redan d'assise du mur périphérique du bassin et de la plaque d'enduit verticale.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1- Migmatite | 6- Béton de tuileau à éléments plus fins |
| 2- Blocage à bain de mortier | 7-8-9- Béton de tuileau rose clair |
| 3- Mortier de ragréage rose | 10- Chape de béton de tuileau très fin |
| 4- Blocage à bain de mortier | 11- Mortier de scellement rouge |
| 5- Béton de tuileau à gros éléments | 12- Dallage de plaques de calcaire de briques |

L'hypocauste de l'abside S1a (Fig. 18)

Déjà entrevue en 1968 mais véritablement observée en coupe lors de sa destruction en 1976, l'abside était chauffée par un hypocauste à pilettes dont subsistait le radier de béton de tuileau rose pâle, épais de 0,13 m. Quatre briques carrées y étaient scellées à l'argile. La texture et la couleur du béton différaient de celles du béton utilisé pour le reste de la salle et son niveau (NGF : 260,13 m), était de 8 cm plus haut.

Un labrum latéral

Dans le tiers médian de la paroi nord-ouest s'ouvrait un renforcement quadrangulaire gagné au détriment de la travée S6 dont il utilisait les murs latéraux M33 et M35. Tout le volume inférieur était comblé d'un solide blocage à bain de mortier comparable à celui emplissant les absides. Cette niche de dimensions inférieures de 3,20 m x 5,20 m, aurait pu accueillir une baignoire, un labrum ou un bassin de forme rectangulaire. Une piscine, en saillie sur l'un des côtés s'observe assez fréquemment dans les *caldaria*. A Chassenon, le *caldarium* nord L1, possède sur son long côté extérieur, un bassin rectangulaire, rapporté après coup, tout comme les thermes de Drevant dans le Cher, d'Ostie ou de Lambèse (Fig. 19).

- La salle S2 - (Fig. 20)

Lorsqu'en novembre 1974 fut entrepris le décaissement des jardins surélevés qui bordaient la place des Jacobins, apparut une vaste dalle de béton de tuileau, épaisse en moyenne de 0,15 m à 0,18 m, appartenant à cette salle. Malheureusement tout l'angle oriental avait déjà été détruit en 1845 sur un peu plus de 20 m².

La présence de briques de pilettes rubéfiées, scellées selon un maillage régulier de 0,43 m, indiquait qu'il s'agissait d'un radier d'hypocauste s'étendant à toute la surface du local.

Le radier de l'hypocauste recouvrait un énorme blocage de plus de 730 m³, au sein duquel alternaient sur une hauteur de 3,30 m près du mur M6, lits de pierraille et nappes de mortier.

Plus encore que dans la salle précédente, les blocs de gneiss réemployés dans ce blocage portaient les stigmates d'une intense rubéfaction qui leur avait donné une coloration rouge sombre. Les parements des murs eux-mêmes, par grande plages irrégulières, avaient pris une teinte comparable que seul, un incendie d'une certaine violence pouvait avoir provoqué.

Un sous-sol primitivement voûté :

Le décapage complet et l'évacuation du remplissage, poursuivis jusqu'au rocher, ont révélé l'existence de quatre murs longitudinaux ensevelis lors du comblement des sous-sols et la mise en place du blocage.

Deux murs latéraux, (épaisseur : 0,525 m) étaient plaqués contre les parois M6 et M10, tandis que deux autres servant de refends (épaisseur : 1,00 m), déterminaient trois nefs parallèles de dimensions sensiblement égales : 3,145 m pour les nefs latérales et 3,10 m pour la nef centrale (Fig. 21 et 22).

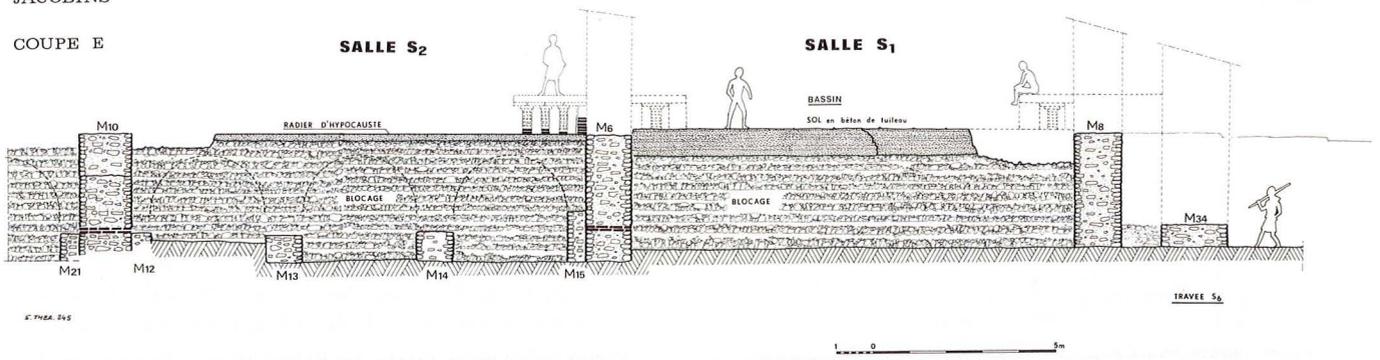
Ces murs étaient dérasés régulièrement entre 1,10 m et 1,20 m sous la ligne des trous de boulins, à l'exception du contre-mur M15 qui dépassait ses trois homologues de 0,60 m.

Par leur mode de construction, la teinte du liant et la nature des pierres utilisées, identiques aux murs de l'ossature, ces structures appartiennent à la même campagne de construction. Elles sont les vestiges d'une organisation primitive entièrement détruite qui avait consisté à établir sols et hypocaustes des salles supérieures sur des successions de volumes souterrains voûtés. Nous reviendrons sur ces dispositions constructives connues par plusieurs exemples en Gaule.

Le remblai de blocage à l'exception d'un fragment de base de colonne à peine ébauché en calcaire coquillé, ne contenait aucun élément architectonique. Il ne renfermait pas non plus de mobilier céramique qui aurait pu fournir un *terminus* pour situer l'époque du remaniement.

L'abside S2a

L'abside, d'un diamètre de 7,40 m, contrairement à celle de la salle S1 n'existait plus dans le dernier état du bâtiment. Elle avait été détruite et arasée très soigneusement jusqu'à environ 1,50 m au dessous du radier de l'hypocauste. La totalité de son volume interne, ainsi que tout l'espace extérieur compris entre le piedroit oriental M25 de la galerie souterraine, et le parement de la troisième abside S3a, étaient noyés dans un blocage à bain de mortier, extrêmement compact, constituant une solide plateforme. Sur l'assise ainsi créée s'élevaient de nouvelles constructions à multiples redans ménageant d'étroits passages qui ne peuvent être assimilés qu'à des locaux de service semi-souterrains (Fig. 24).



COUPE E

Fig. 20. — Coupe SE/NO des salles S1-S2-S3.

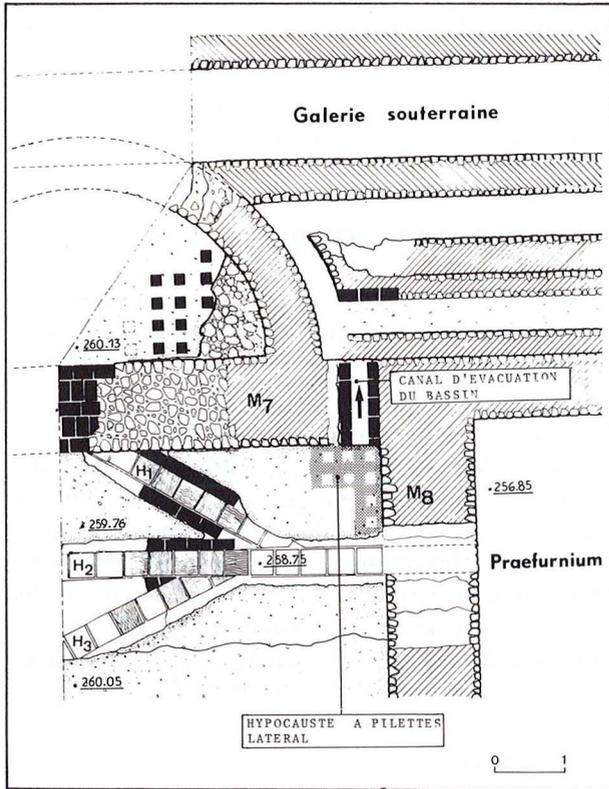


Fig. 18. — Salle S1. Abside S1a.
Emplacement des différents hypocaustes.

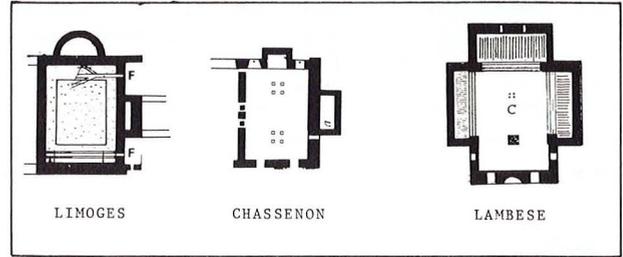


Fig. 19. — Exemples de bassins latéraux dans d'autres thermes.

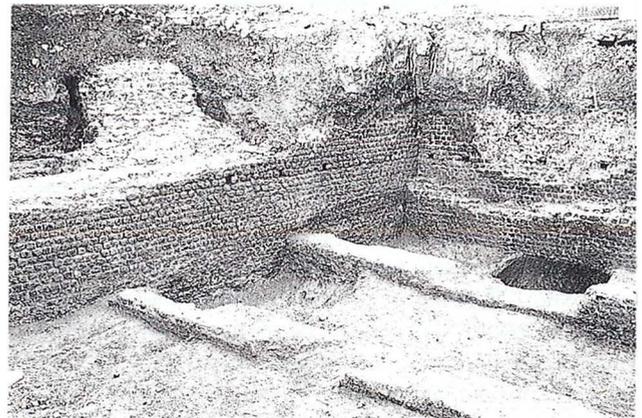


Fig. 21. — Salle S2.
Murs de refend M13-M14, piedroits des voûtes arasées.

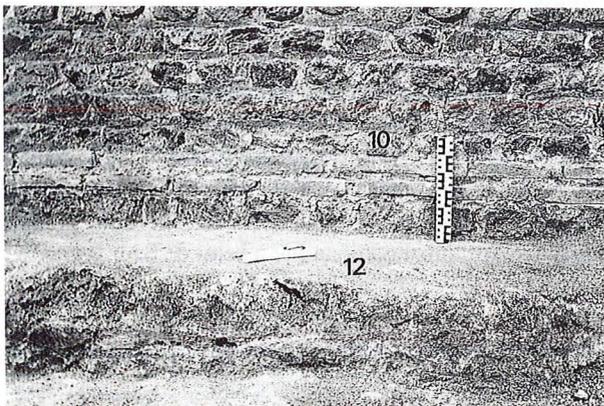


Fig. 23. — Salle S2.
Double chaînage de briques à la base de M10 ;
au premier plan, mur arasé M1.



Fig. 22. — Salle S2.
Murs de refend M13-M14-M15, avec blocage de remplissage.

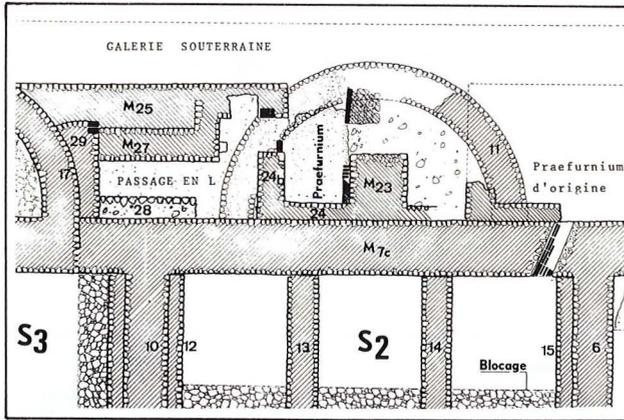


Fig. 24. — Abside de la salle S2, et aménagements postérieurs.

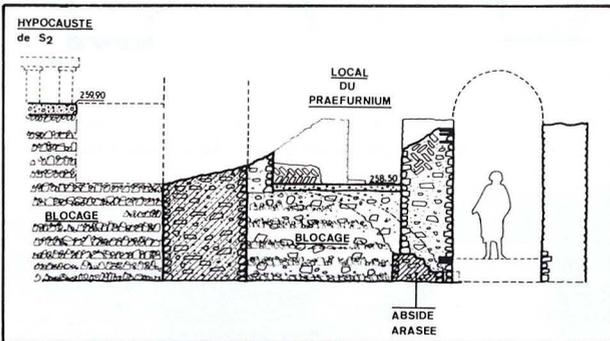


Fig. 25. — Salle S2. Praefurnium établi sur l'abside S2a ; coupe partielle.

Au dessus et dans l'axe de l'ancienne abside arasée avait été édifié un puissant massif M23, large de 1,80 m et haut encore de 1,70 m, qui se prolongeait sur au moins 3,50 m, jusqu'aux abords de la galerie de service souterraine. Liés à lui et appliqués contre M7c, deux murs en retour d'équerre se développaient latéralement, créant deux réduits rectangulaires à usage de *praefurnia*. Celui du sud, en grande partie fouillé, comportait un sol en béton de tuileau extrêmement rubéfié, placé à 1,40 m en contrebas du radier de l'hypocauste de S2.

Le parement du massif M23 avait été protégé et renforcé par un placage partiel de briques disposées en *opus spicatum* près de l'angle nord (Fig. 25). Ce local de chauffe était desservi directement par la galerie, située elle-même 1,50 m plus bas. L'accès devait s'effectuer par un escalier sommaire établi sur l'arasement en dégradé du mur de l'abside.

Un second passage, ouvert dans la paroi M24b, et par la suite muré, communiquait avec un étroit boyau en L.

Le voile de calcite qui recouvrait les pierres par endroit est l'indice que le local était voûté. Sans doute convient-il d'y voir les restes d'une cage d'escalier de dessert. Ces deux *praefurnia* étaient destinés à alimenter en air chaud le grand hypocauste de S2. La disposition si particulière des deux foyers pourrait suggérer qu'ils contenaient les chaudières pour la production d'eau alimentant les piscines des salles voisines S1 et S3.

Les thermes de Chassenon qui comptent parmi les mieux conservés de Gaule, possèdent encore dans la grande chaufferie du sud un dispositif offrant quelques similitudes³⁴.

Les praefurnia primitifs

Les profondes transformations qui accompagnent la création des deux chaufferies axiales reliées à la galerie souterraine, ont entraîné la suppression des foyers primitifs.

L'alandier de l'un d'eux, muré aux deux extrémités, a été retrouvé près de l'angle ouest de la salle S2. (Fig. 24) Il s'agissait d'un conduit large de 0,60 m avec un radier traditionnel constitué de briques jointives disposées de chant, très rubéfiées en surface. La présence de l'abside avait contraint les constructeurs à lui faire traverser le mur M7c selon un angle proche de 65°. Du local de chauffe lui-même, nous ignorons tout sinon qu'il était accolé à l'extérieur de l'abside S2a et limité par un massif maçonné appliqué contre le parement de l'abside S1a.

La salle S3

L' "immense parquet enduit d'une éclatante et solide couleur rouge...aussi large que la moitié de la place" que mentionne M. Ardant lors de la destruction de 1845³⁵, appartenant à cette troisième salle centrale. La portion restreinte qui en subsistait sous le jardin des Filles de Notre-Dame, fut détruite dès les premières heures du terrassement de 1974, sans avoir pu être fouillée. Quant à M. Ardant qui avait pu observer à loisir cette aire de béton, il ne nous a laissé aucune description, de telle sorte que l'on ignore s'il s'agissait d'un radier d'hypocauste comme dans la salle voisine, ou d'un sol comparable à celui de S1.

34. De part et d'autre d'un épais massif de maçonnerie avec escalier axial, se répartissent deux locaux de chauffe, circulaires et non rectangulaires comme à Limoges, où étaient installées les chaudières de bronze. Le foyer allumé sous ces chaudières, en même temps qu'il élevait la température de l'eau, produisait des gaz chauds qui, par un alandier inférieur, gagnaient l'hypocauste à canaux de la piscine située dans la salle contiguë. Plus haut dans le mur, trois lumières étaient destinées au passage des tuyaux de plomb déversant l'eau dans le bassin.

35. M. ARDANT, *op.cit.*, p.275 et 282

Par contre, un sondage pratiqué contre M7d, jusqu'à la rencontre avec le rocher a permis de constater là encore que le sol de béton disparu reposait sur un blocage haut de 3,10 m au minimum, faisant alterner comme précédemment lits de pierraille et lits de mortier. Noyé dans le blocage, un contre mur, large de 0,50 m était plaqué contre M10 et arasé à hauteur du double chaînage de briques ; l'on peut en déduire que cette troisième salle avait été elle aussi initialement conçue sur un sous-sol voûté.

L'abside S3a : entaillée dans ses fondations

(Fig. 26 et 27)

L'anneau de maçonnerie, d'une épaisseur de 1,20 m était conservé sur une hauteur de 1,70 m, et le volume inscrit entièrement comblé d'un blocage non rubéfié comparable à celui de l'abside S1a. Cette nouvelle abside avait été maintenue lors des remaniements postérieurs, mais entaillée tangentielle pour mettre en place la galerie souterraine. Sur 4,70 m de long et probablement jusqu'à la naissance de la voûte de cette dernière, son épaisseur se voyait progressivement réduire jusqu'à ne plus atteindre que 0,50 m dans l'axe.

La coupe stratigraphique pratiquée dans la galerie et dans l'axe de l'abside montre une alternance de couches charbonneuses et de niveaux de circulations qui pourraient suggérer la proximité d'un foyer d'hypocauste et par conséquent que S3 était aussi une salle chaude.

Les travées latérales S5 à S12

De part et d'autre des trois salles centrales, les murs M5 et M7 se prolongeaient jusqu'aux murs de clôture auxquels ils étaient liés. Bien que dans ce second développement, leurs épaisseurs aient été fortement réduites, passant de 1,70 m à 1,20 m pour M7a-M7e, et de 2,30 m à 0,90 m pour M5a-M5e, les sondages réalisés à leurs articulations (M7-M8 et M5-M15-M45) ont mis en lumière l'homogénéité de leurs liaisons et démontré qu'ils appartenaient à la conception initiale.

A l'intérieur de chacun des quadrilatères ainsi formés venaient s'inscrire quatre salles souterraines que la zone nord nous a en partie restituées malgré de nombreuses lacunes au niveau des structures intermédiaires.

Le sol de ces locaux se situait au niveau du décaissement rocheux, soit à 3,25 m environ, au-dessous du dallage du bassin de la salle S1. Par ailleurs, un départ de voûtement le long du mur M5a, accredité l'hypothèse selon laquelle ces longues travées inférieures étaient recouvertes de voûtes et qu'elles constituaient des sous-sols réservés en partie au service.

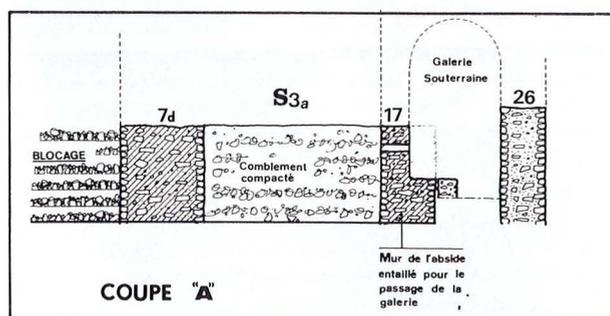
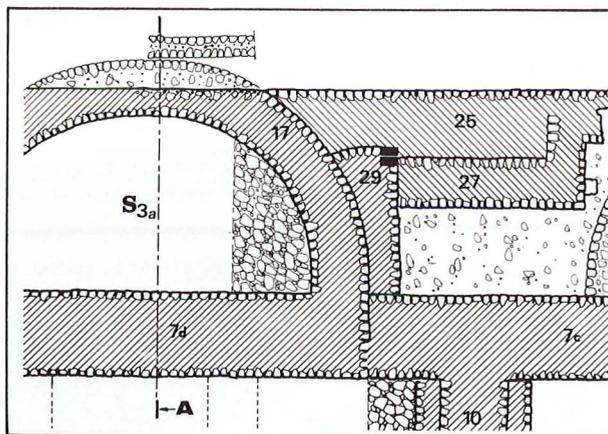


Fig. 26. — Abside de la salle S3, avec retaille tangentielle - Plan et coupe.

Les salles septentrionales S5 à S8 (Fig. 28)

Les trois travées parallèles, perpendiculaires à S1, longues de 14,30 m à 14,90 m, et larges de 5,15 m à 5,84 m, étaient séparées par deux murs en petit appareil épais de 0,85 m à 0,90 m.

L'extrémité sud des salles S5 et S7 était affectée à la chauffe des hypocaustes à canaux de la salle S1 et de sa piscine.

Du premier praefurnium P4, ne subsistait qu'une saignée à l'emplacement de la voûte traversant le mur M8.

A l'autre extrémité de M8, une seconde saignée de récupération indiquait la position du praefurnium P5. Il était aménagé dans un local de chauffe (ou une cour à ciel ouvert) large de 3,10 m, et fermé par un mur transversal M37 où était percé une porte axiale permettant la communication avec la travée souterraine voûtée S7.

Sur la paroi est de cette chaufferie, une étroite ouverture très dégradée communiquait avec le sous-sol de la pièce S19.

L'usage de ces volumes souterrains ou semi-souterrains en tant que locaux de service est encore confirmé par le fait



Fig. 27. — Abside de la salle S3 : a) Remplissage intérieur. b) Fondations entaillées.

que c'est dans la travée S5 que débouchait la grande galerie extérieure S24, enterrée sous la palestre et desservant les hypocaustes de S2.

En dehors de la galerie, l'accès de plain-pied à ces sous-sols et aux foyers qui y étaient enclavés, était seulement possible par les cours situées au nord-ouest de l'avant-corps des thermes.

La salle S8

Une salle aux soupiraux revêtus de marbre.

Cette quatrième salle limitait orthogonalement les trois travées précédemment décrites. Bien qu'elle soit située à la même profondeur, elle en différait profondément et ne peut être considérée comme une salle de service.

Il convient de remarquer qu'elle est dans le strict prolongement de l'aile latérale nord du portique de palestre et qu'elle en adopte la largeur à quelques centimètres près : 3,86 m contre 3,80 m pour le portique. Mais elle en est

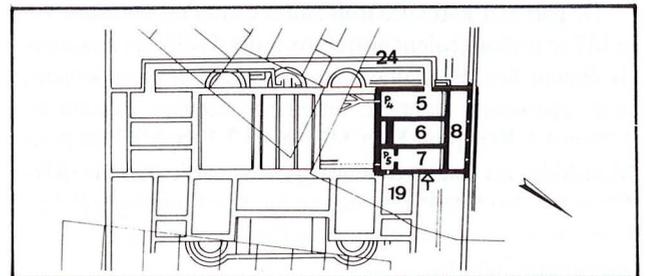


Fig. 28. — Salles septentrionales.

séparée par une dénivellation de plus de 3,50 m. Il s'agissait par conséquent d'un sous-sol semi-enterré par rapport à la rue et qui, sans aucun doute supportait par-delà une voûte ou un plancher, une salle identique mais de niveau avec le portique.

Cette galerie supérieure, aujourd'hui détruite, mais dont M. Ardant a vu le symétrique en 1845, ne peut s'assimiler qu'au couloir d'accès vers les salles des thermes, ce qui

n'exclut pas d'autres usages. D. Krencker³⁶ et A. Lezine³⁷ ont vu dans ces corridors une possibilité d'*apodyterium* comme dans les thermes d'été de Madaure ou de Verdes³⁸. A. Grenier pour sa part suggère l'hypothèse de douches³⁹. Ce type d'entrée en forme de long passage est relativement courant dans tout l'empire romain. En plus de Madaure et Verdes, on pourrait citer ceux de Lambèse en Algérie⁴⁰, Heddernheim en Allemagne⁴¹, Valogne en Normandie⁴², ou les thermes de la rue des Farges à Lyon⁴³ (Fig. 30).

La salle inférieure S8 possédait un sol en béton de tuileau rose pâle et ses murs étaient revêtus d'un enduit blanc partiellement conservé sur les parois ouest et nord. Mais, à la suite d'un incendie, il portait les traces d'un fort enfumage avec rubéfiations rougeâtres par places, tandis que le sol était recouvert d'une couche de charbons de bois.

Le mur latéral M36, large de 0,70 m unissait les deux parements de M5a et de M7a, mais n'était pas lié à leurs maçonneries. Il comportait, à environ 1 m du sol, un chaînage à une rangée de briques, noyé dans une maçonnerie à mortier ocre jaune. L'éclairage de la pièce était assuré par quatre soupiraux ébrasés qui donnaient sur la rue décumane, au-dessus du caniveau de façade.

Toute la surface interne de l'ébrasement était enduite d'une couche de fin mortier de tuileau portant l'empreinte d'un revêtement de plaques de marbre qui avaient laissé des éclats adhérents dans les négatifs (Fig. 29).

La présence de placages marmoréens accompagnés d'enduits blancs sur les murs et peut-être d'une niche réservée dans le mur M36, dénote une certaine recherche dans l'aménagement du lieu.

Plutôt qu'au personnel de service, c'est aux usagers qu'une telle salle devait être réservée.

De rares éléments mobiliers ont été découverts sur le sol

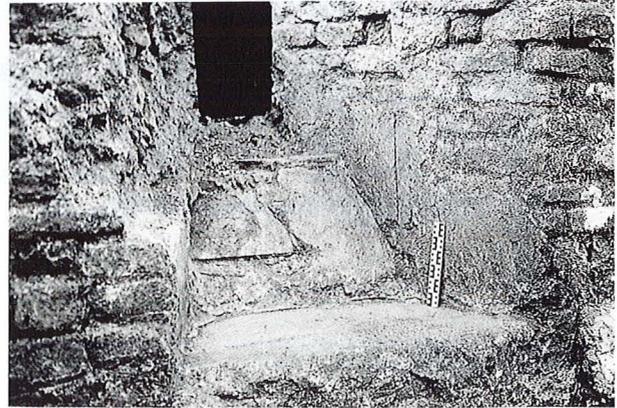


Fig. 29. — Salle S8. Soupirail ébrasé.

bétonné. Il s'agit de deux fragments d'estampilles sur vases sigillés qui pourraient remonter au second tiers du IIe siècle, et des fragments de vases ovoïdes métallescents qui se rencontrent fréquemment à Limoges jusqu'à la fin du IIIe siècle⁴⁴.

Les salles méridionales S9 à S12

Les mêmes infrastructures se répétaient symétriquement sur le côté sud-est ainsi que les sondages de 1977 ont pu le vérifier. Situées au centre de la place des Jacobins, ces constructions furent rasées au-dessous des niveaux de circulation en 1845 ; de telle sorte qu'avec la perte de la portion du plan Fayette qui les reproduisait, nous ignorons tout aujourd'hui de la distribution et des dimensions réelles des salles qui s'élevaient au-dessus des fondations.

Or M. Ardant, lorsqu'il évoque ce secteur des bains, parle effectivement de "*petites pièces*" et de "*chambres séparées par des corridors*", termes qui ne sauraient qualifier des travées d'une superficie de 72 m² chacune, et, qui, en fait, ne constituaient que les sous-sols.

36. D. KRENCKER, E. KRÜGER...op.cit.p. 241, fig. 358.

37. A. LEZINE, Thermes d'Afrique, dans Architecture punique, Recueil de documents, Publications de l'Université de Tunis, Archéologie, Histoire, vol. V, 1961, p. 21.

38. D. KRENCKER, E. KRÜGER...op.cit.p. 254, fig. 383a. A. De CAUMONT, Abécédaire ou rudiments d'archéologie, Caen 1870, p. 140-142, fig. p. 141.

39. A. GRENIER, Manuel...Les thermes, op.cit.P. 322

40. D. KRENCKER, E. KRÜGER...op.cit.fig. 295, p. 213.

41. Item, fig. 358 et 358a, p. 241.

42. Item, fig. 383 et 383a, p. 254.

43. A. DESBAT, op.cit.fig. 83, p. 73.

44. J.P. LOUSTAUD, Aspects de la vie urbaine à travers quelques types de céramiques communes en usage au IIIème siècle à Limoges, Travaux d'Archéologie Limousine, tome 1, p. 43-49.

Le réseau d'assainissement

Une section du puissant caniveau de façade, qui, à l'origine, ceinturait une grande partie de l'édifice, a été partiellement suivie sur 38 m de long. Conservé seulement à partir de l'abside S1a, il descendait le long de M7 en direction du nord. Après une brusque accentuation de la pente, il tournait à angle droit et traversait le mur M7a par une ouverture voûtée⁴⁵. Il suivait ensuite la base du mur M36 en traversant les trois travées souterraines, avant de disparaître au travers de M5a, sous une ouverture voûtée identique à la précédente (Fig. 31).

En plus des écoulements de toiture, et peut-être aussi des eaux de ruissellement de la palestra, il recevait les effluents issus de la piscine de la salle S1. L'un de ces conduits d'évacuation, maçonné en briques se localisait, nous l'avons vu, dans l'angle nord-ouest de la salle S1 (Fig. 18).

Le canal était ménagé dans l'épaisseur d'un imposant massif de maçonnerie plaqué contre le parement de fondation de la façade qui atteignait une largeur de 2,38 m à la base. Un tel surdimensionnement pour une cunette qui n'excédait pas 0,66 m de large, s'explique peut-être par la profondeur qu'il devait atteindre : quelques mètres avant sa pénétration sous le mur M5a, la pente du radier s'accroissait très rapidement, portant la hauteur conservée des parois latérales à un peu plus de 1,80 m.

La galerie de chauffe souterraine S24 (Fig. 32)

L'un des remaniements les plus importants qui affecte la partie occidentale des thermes concerne la construction, tangentielle aux trois absides, d'une longue galerie souterraine en forme de U, d'un développement compris entre 80 et 81 m.

La liaison souterraine désormais directe entre les salles de services extrêmes S5 et S9, évitait ainsi toute interférence entre les mouvements des personnels affectés à la chauffe des foyers et les utilisateurs de la palestra.

Sa largeur constante, égale à 1,80-1,82 m sur le trajet rectiligne, se réduisait à 1,40 m sur les branches de raccordement en retour d'équerre, longs de 7 m.

Les parois

D'une structure identique, les deux parois différaient en épaisseur. Le mur extérieur M26, qui avait à encaisser la

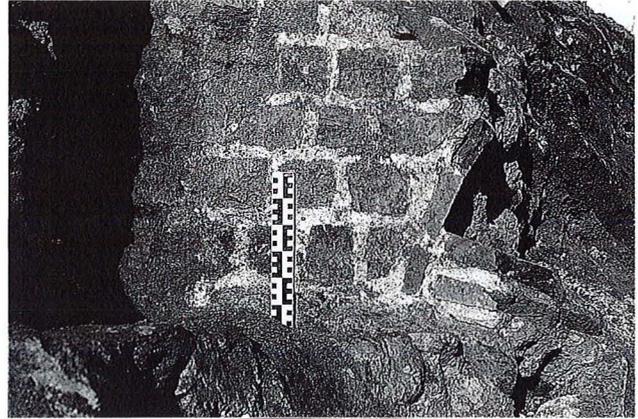


Fig. 31. — Mur M5a.
Arc à claveaux alternés de pierres et de briques pour passage du caniveau C1.

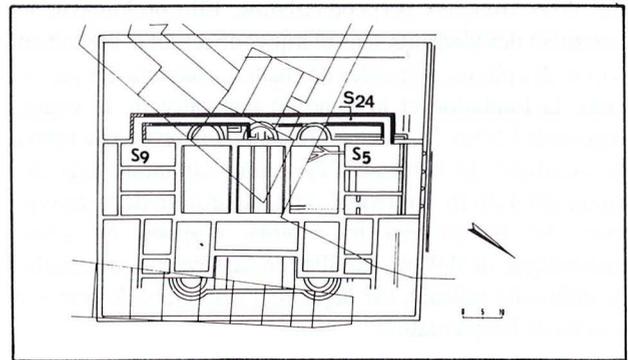


Fig. 32. — Galerie de chauffe souterraine S24.

poussée des remblais de la palestra, atteignait 1,09 m, alors que M25 et M30, moins sollicités, étaient réduits à 0,85 m / 0,87 m.

Les parements internes et externes, étaient édifiés en petit appareil avec remploi en calcaire.

Entre chaque couche de mortier, les pierres et briques du blocage intérieur affectaient une disposition en opus spicatum.

Un triple chaînage à deux arases de briques entrecoupait la maçonnerie. Le premier, près de la fondation, était séparé du second par onze à douze rangs de moellons, soit une hauteur de 1,30 m ; le troisième couronnait six nouveaux rangs de petit appareil. (Fig. 33)

La voûte

L'amorce de la voûte était visible dans la cueillie de M26/M30, au niveau de l'arête diagonale de raccordement

45. D'un diamètre extérieur de 1,60 m, elle laissait un passage strictement de la même largeur que le radier du caniveau. L'arc déployait une alternance de claveaux de granite et de double briques, extradossés d'une archivolte composée de fragments de briques.

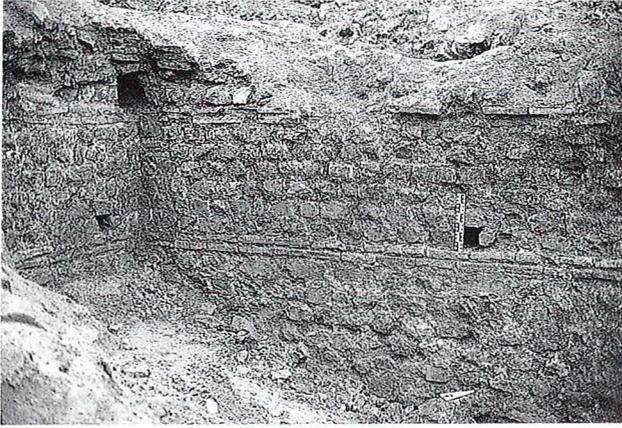


Fig. 33. — Angle NO de la galerie de chauffe.
Amorce de la voûte.

des deux tronçons perpendiculaires. Elle prolongeait le parement des piedroits sans marquer de retrait et mettait en œuvre des pierres disposées de chant. La hauteur des parois entre la fondation et la ligne de naissance de la voûte, dépassait 3,50 m. Si, à cette dimension, on restitue le rayon de courbure du berceau, l'élévation minimum sous clé atteignait 4,40 m. En réalité, la hauteur utile de la galerie avait été réduite par un remblai d'apport en arène migmatique de 0,90 m, stabilisé en surface par une couche de débris de tuileaux sur laquelle s'était établi le premier niveau de fréquentation.

Les galeries de chauffe dans les thermes.

Le principe des galeries de chauffe souterraines ou semi-souterraines, placées à l'extérieur immédiat des salles chaudes, se retrouve assez fréquemment dans les thermes urbains de quelque importance ; mais il faut constater que ceux de Gaule ont rarement fait appel à ce dispositif⁴⁶.

En dehors des thermes du Vieil-Evreux⁴⁷, dans l'Eure, où les salles alignées sont latéralement longées par une double galerie de service, probablement à Arles, et aux thermes récemment retrouvés sous des habitations, en bordure du Rhône à Sainte-Colombe⁴⁸, il faut aller à Trèves, en Rhénanie-Palatinat, pour en retrouver dans les énormes thermes de Sainte-Barbe, construits entre 140 et la fin du IIIe siècle, ou aux thermes impériaux dits de Constantin de la fin du IIIe siècle⁴⁹ (Fig. 34).

En Italie, leur emploi semble bénéficier d'une certaine vogue à partir des règnes d'Hadrien et d'Antonin, dans des réalisations importantes tels les grands et petits thermes de la villa Adriana de Tivoli, ou les bains de Neptune à Ostie⁵⁰.

Mais c'est dans les provinces d'Afrique du Nord que la galerie de chauffe a été la plus systématisée. Parmi les exemples les mieux conservés, on peut citer les grands bains de Cherchel⁵¹, les thermes de Lambèse⁵², de Djémila⁵³ et de Madaure⁵⁴ en Algérie, El-Djem en Tunisie^{55w}, Leptis Magna en Tripolitaine⁵⁶.

L'adjonction aux thermes de Limoges d'une telle galerie appartient à un courant de réalisations essentiellement répandues hors de Gaule, à partir seulement du deuxième quart du second siècle. En l'absence d'éléments chronologiques dans les stratigraphies du couloir, la mise en œuvre d'un *opus vittatum mixtum* à chaînages relativement rapprochés, la disposition réticulée des moellons⁵⁷ dans le blocage inter-parements, l'utilisation massive de la brique dans la voûte et enfin la présence de remplois, pourraient situer l'édification de la galerie entre le milieu du IIe siècle et le courant du IIIe siècle.

46. Les batteries de foyers sont de préférence regroupées dans des cours à ciel ouvert, disposées au cœur des bâtiments, ou individuellement placées à l'extérieur de chacune des salles chauffées.

47. KRENCKER et KRÜGER, *op.cit.* p. 255-256.

48. Ces thermes très importants ont été identifiés comme tels par M. ANDRE, Architecte, et s'étendent en bordure du Rhône, sous les habitations riveraines et les terrains contigus. Cet établissement, en cours de relevé, n'a pas encore fait l'objet de publications.

49. KRENCKER et KRÜGER, *op.cit.* p. 242, fig. 359.

50. *Item. op.cit.* p. 259, 260, 261.

51. *Item. op.cit.* p. 190-196, fig. 248a, p. 191.

52. *Item. op.cit.* p. 206 à 217.

53. *Item. op.cit.* p. 197-198.

54. *Item. op.cit.* p. 221, fig. 308 et p. 223, fig. 314.

55. *Item. op.cit.* p. 199, fig. 265.

56. *Item. op.cit.* p. 216, fig. 301. A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine, 3ème partie, L'architecture*, Paris 1958, p. 72.

57. J.P ADAM, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Ed. Picard, Paris 1984, p. 156, fig. 341. Cette disposition se retrouve dans le rempart de Bavai à la fin du IIIe siècle.

L'AVANT-CORPS DU BATIMENT

Cette désignation toute conventionnelle recouvre un ensemble de huit salles dont l'organisation n'est devenue intelligible qu'avec la découverte du document Fayette. Le plan qui en a été dressé révèle là aussi une remarquable symétrie qui n'encaisse pas un écart supérieur à 0,25 m (Fig. 35).

Les salles à absides S15-S18

Les salles latérales S1 et S3 du corps central des thermes sont complétées vers l'est par deux nouvelles salles à absides S15 et S18, de dimensions plus réduites mais parfaitement symétriques et identiques.

Le plan Fayette, et les sondages de 1978, ont mis en évidence un léger gauchissement sur l'un des murs de chacune des deux pièces de telle sorte qu'elles affectent la forme d'un trapèze dont la base, près des murs ouest mesurait 9,05 m, alors que devant les absides, elle passait à 9,20 m. La longueur de la nef, égale à 12,65 m répond sensiblement à la diagonale du carré construit sur le plus petit côté.

Les murs périphériques ont une épaisseur constante de 1,40 m qui leur permettait de supporter aisément la charge d'une voûte d'arêtes.

Ainsi que l'a montré la jonction du mur M45 avec le puissant mur M5d, l'homogénéité de la liaison procède d'une même campagne de construction et induit que ces deux ailes appartiennent à la conception initiale.

Le décalage de 3,30 m qu'enregistre leur axe par rapport à celui des salles S1 et S3 répond vraisemblablement à l'organisation de la circulation interne entre les différentes parties de l'édifice. Ce déport axial libérait sur la paroi orientale des salles S1 et S3, un espace de 2,80 m où pouvait trouver place un accès vers la grande salle S16.

Nous ne disposons malencontreusement d'aucun renseignement sur la nature des sols de ces deux pièces. Le volume correspondant aux sous-sols, ici très importants du fait de la pente du terrain, ne semble pas avoir été comblé d'un blocage général comparable à celui des salles contigües S1 et S3.

Les absides :

Les deux absides, construites en demi-cercles parfaits, avaient les mêmes dimensions que celles des salles S1-S2-S3, soit un diamètre de 7,20 m, et un mur de ceinture épais de 1,20 m. Leurs parements extérieurs étaient recouverts d'un voile de concrétion de calcite qui trahissait un long ruissellement d'eau le long de la paroi, au travers de la voûte qui la surmontait.

Ces absides présentaient la particularité d'être doublées, à un mètre de leur parement, par un second mur concentrique (M50a et M50c) épais de 1 m, en petit appareil, haut dans la cave n° 18 de 2,50 m. Aucune ouverture basse, aucun accès n'apparaissait dans les huit mètres de développement toujours visibles.

Après avoir enveloppé les absides sur un arc de 153°, les deux murs extérieurs interrompaient leur inflexion pour constituer, entre les deux rotondes, une façade rectiligne reconnue sur 9 m consécutifs, entre les caves n° 14 et 16, où elle conservait une élévation de 15 rangs de petit appareil.

L'étroit intervalle réservé entre les deux murs concentriques n'était pas libre mais comblé sur toute la hauteur conservée des murailles — c'est à dire un minimum de 2,50 m — d'un blocage de maçonnerie très compact, lié par un mortier plus ocre, appartenant à un remaniement (Fig. 36).

Tels qu'ils se présentent, ces deux aménagements symétriques évoquent des corridors de service que la similitude des matériaux et des maçonneries semblerait rattacher à la conception d'origine.

Les salles latérales S13 - S19 / S14 - S20

Chacune des salles à absides était extérieurement flanquée de deux salles supplémentaires liées à elles : S13 et S14 à l'est de S15, S19 et S20 à l'ouest de S18. Les dimensions des deux plus petites données par le plan Fayette sont de 7 m par 4 m alors que celles des deux plus grandes avoisinent 9,80 m par 7,00 m (Fig. 37).

Ces salles sont limitées par un mur de façade épais de 1,20 m (M43 et M61) qui se poursuit sur 22 m, en direction du mur de clôture, et par un mur oriental (M46 et M60) dont le parement externe en petit appareil, s'aligne strictement sur celui des salles à abside. Un décrochement interne ramène son épaisseur à 0,80 m et en fait en cela, l'homologue des murs M7a et M7e.

Enfouies aujourd'hui à moins de 0,20 m sous la chaussée, ces constructions sont conservées sur des hauteurs comprises entre 1,70 m et 2,50 m. Elles ne représentent cependant que les soubassements autrefois voûtés, où des niveaux de circulation attestent qu'ils étaient fréquentés par le personnel de service.

Dans le sous-sol de S13, le niveau de terre battue était recouvert de pierrailles, de briques, d'un chaos de grands fragments d'une dalle de béton rose, ainsi que d'une épaisse couche de plaques d'enduits peints, écrasées sous des pans de maçonneries, qui sans nul doute appartenaient au sol, à la décoration et aux murs de la pièce édifiée au-dessus. Les fragments d'enduits peints recueillis, épais et de bonne

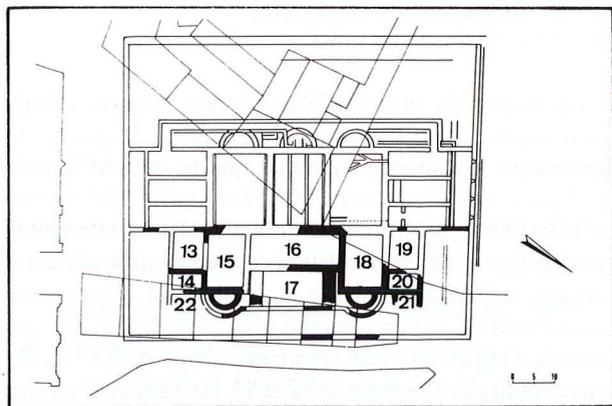


Fig. 35. — Avant-corps du bâtiment.

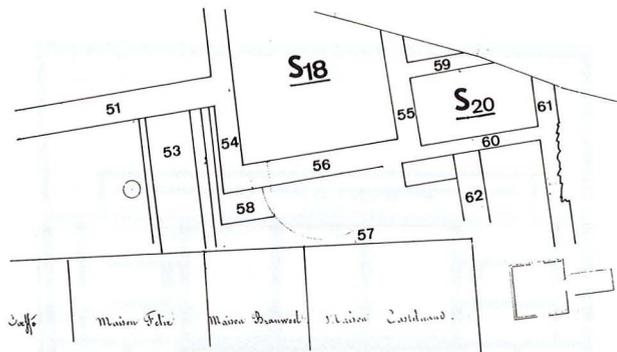
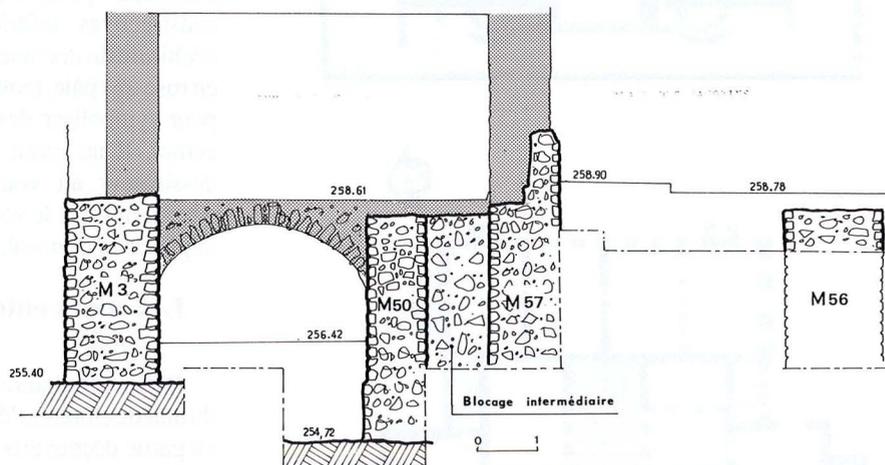


Fig. 37. — Extrait du plan FAYETTE sur lequel ont été superposés les numéros des murs et des salles.

Fig. 36. — Comblement du passage ceinturant l'abside S18a, coupe partielle suivant C.



qualité, présentent des fonds blancs polis, décorés de filets rouges. Certains autres sont unis, verts, jaunes, vert-bleus ou vert-jaunes.

En avant de S20, un mur de 1,50 m de large, retrouvé en 1845 sur une longueur de 4,20 m, semble délimiter les aménagements attenants à l'abside. Ce mur non lié à M60 détermine un espace S21, dont on ne connaît ni l'extrémité, ni l'usage.

La salle médiane S16

Le cœur de l'édifice est occupé transversalement par une très vaste salle rectangulaire de 21,80 m par 7,20 m, connue seulement par le relevé de 1845. Sa particularité essentielle est d'être disposée de façon à ce qu'une communication soit virtuellement possible avec chacune des six salles qui l'entouraient.

Cette disposition charnière en faisait le lieu de passage obligé où devaient se croiser les habitués des thermes, quel que soit le circuit emprunté. Elle évoque en cela la grande salle centrale des thermes de Chassenon (salle désignée par la lettre O)⁵⁸, à ceci près que dans la conception du plan de Chassenon, elle a été disposée longitudinalement sur l'axe de symétrie, et qu'elle ne communique qu'avec cinq salles contigües (Fig. 38)⁵⁹.

La salle S17

Parallèlement au mur M54 de la salle S18, le plan Fayette figurait un mur (M53) qui, avec ses 2,60 m était le plus épais de l'édifice, et se poursuivait sur 8,40 m, avant de disparaître sous l'immeuble n°14.

58. J.H. MOREAU, *Compte-rendu des recherches effectuées en 1980 à Chassenon*. Plan d'ensemble.

59. Dans cet édifice, il s'agit d'une salle chaude édifée sur un hypocauste à pilettes alimenté par deux foyers. Si un dispositif analogue devait être envisagé à Limoges, les seuls emplacements disponibles pour les *praeefurnia* supposés, se situeraient au fond des deux étroits passages réservés latéralement à S17, qui trouveraient ainsi leur justification.

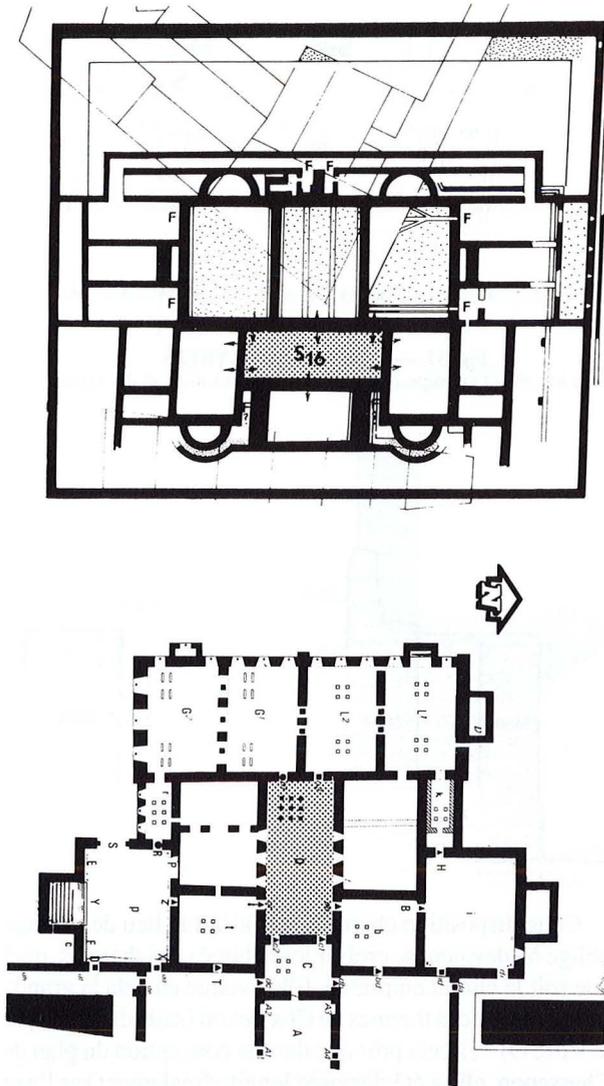


Fig. 38. — Disposition de la salle médiane dans les thermes de Limoges et de Chassenon.

La lecture du plan de 1845 apporte d'autres détails intéressants pour cette nouvelle salle. D'abord, le dessinateur a clairement indiqué que le mur M53 était appliqué contre le parement de M51 et non lié à lui comme les autres murs, ce qui, en chronologie relative, situerait la construction de M53 à une date nécessairement postérieure. Ensuite, le parement interne de ce mur est doublé d'un second trait lui-même souligné d'un léger liséré rose qui pourrait s'apparenter à un contre mur, large de 0,45 m. On retrouverait alors, comme en S2 et S3, la présence d'un mur doubleau pour l'appui éventuellement de voûtes constructives inférieures. Enfin jusqu'à la ligne de déchirure du document, tout l'intérieur de S17 a été colorié en rose très pâle, teinte également passée autour de l'abside pour symboliser des maçonneries d'épaisseur difficile à cerner. Il ne serait pas impossible que par ce biais, le dessinateur ait voulu matérialiser un blocage général emplantant tout le volume inférieur de la salle, ou marquer la présence d'un sol.

Les cours entourant l'avant corps de bâtiment.

De part et d'autre de l'avant-corps, et jusqu'aux abords du mur de clôture, s'étendaient des espaces qui devaient être en partie découverts.

Un atelier de taille et de polissage de marbre, installé dans la cour sud-est.

Dans la cour sud-est, entre le mur de clôture M4c et le mur de façade latéral M43, une tranchée de voirie a coupé à - 1,70 m, une couche de sable très fin et de teinte ocre, épaisse par endroits de 0,40 m. Fortement stratifiée, elle renfermait des centaines d'esquilles et d'éclats de marbres très variés où dominaient les variétés de vert veiné de blanc, suivies de marbres noirs et blancs, vert teinté de rose, brèches orange etc... Deux plaques de marbre vert portaient sur l'une de leurs faces les traces d'un sciage inachevé⁶⁰. L'analyse pétrographique a déterminé que le sable amalgamait 17,8% de fines réagissant fortement à l'acide, provenant du traitement des marbres. De toute évidence, un atelier de débitage de taille et de polissage de marbre s'était installé dans ce secteur, lié à la préparation de la décoration marmoréenne de l'édifice.

La signification d'une telle maçonnerie n'apparaissant pas clairement, un sondage de vérification était entrepris en 1984, symétriquement dans le sol de la cave de la maison n°10. Dès les premiers décapages est apparue l'assise de fondation d'un massif identique (M52) large de 2,50 m.

Il se confirme qu'entre le mur de façade sud-est reliant les deux absides et la salle médiane, s'intercalait un important volume situé sur l'axe de symétrie du bâtiment et dont les dimensions peuvent être estimées à 13,60 m par 8 m.

60. J.P. LOUSTAUD et F. JULY, Observations gallo-romaines dans le quartier de la place des Jacobins, *op.cit.* p. 44.

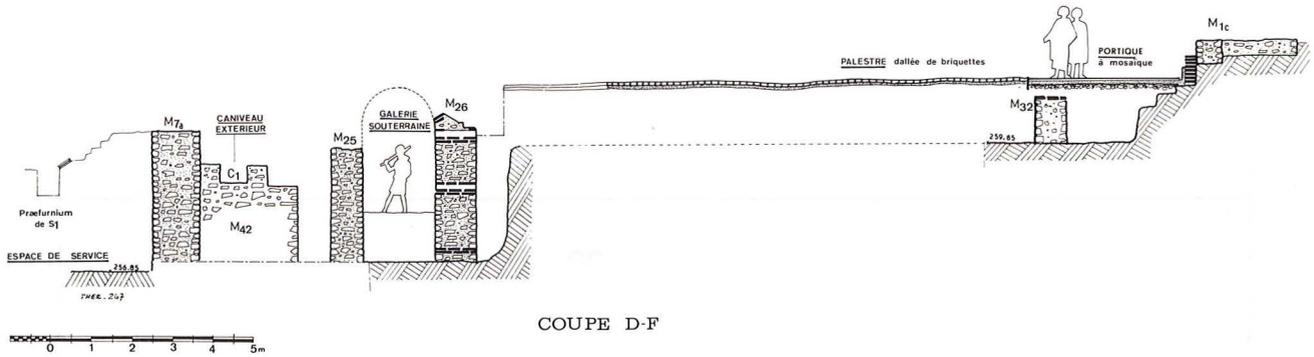


Fig. 39. — Coupe NE/SO de la palestre et du portique.

Fig. 40. — Pavage de la palestre.

LA PALESTRE ET SON PORTIQUE.

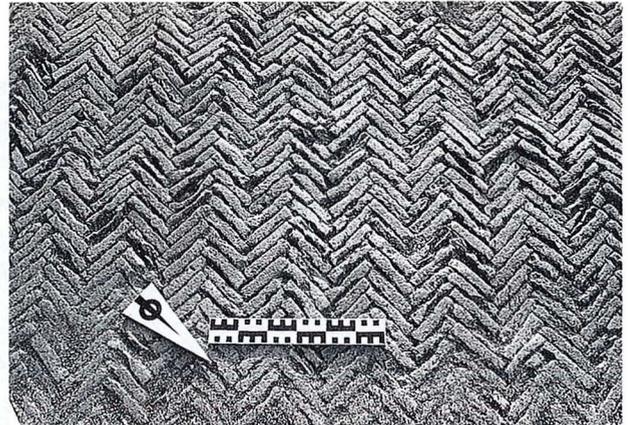
Entre le mur de clôture nord-ouest et les absides des trois salles centrales, se développait un espace découvert de 13 m de large environ sur 74 m de longueur encadré par les restes d'une longue mosaïque, qui ne peuvent s'identifier qu'à une palestre et au sol de son portique (Fig. 39).

Comme nous l'avons déjà souligné dans la présentation générale des thermes, l'implantation de la palestre en avant des salles chaudes est inhabituelle pour les thermes à plan symétrique⁶¹.

A Limoges, la déclivité du terrain et l'orientation générale de l'édifice, n'étaient pas particulièrement favorable à une telle implantation. Au prix d'un cheminement plus indirect qui constitue incontestablement une faiblesse dans ce programme architectural, les maîtres d'œuvre ont préféré reporter la palestre au sud-ouest des bâtiments, dans la partie haute de l'insula, emplacement où elle ne risquait pas d'être partiellement couverte par l'ombre portée des hautes structures de l'établissement⁶².

La palestre

Bien que, comme l'a fait remarqué Albert Grenier, les palestres d'ordinaire ne sont pas "cimentées"⁶³, celle des thermes des Jacobins était revêtue dans l'état dernier d'un pavage de briquettes disposées de chant en *opus spicatum*.



Un rapide calcul prenant en compte les dimensions des briquettes (0,10 x 0,05 x 0,028 m) permet d'évaluer à plus d'un demi million le nombre d'éléments nécessaires pour couvrir les quelques 1000 m² de la palestre (Fig. 40).

Une coupe stratigraphique effectuée en 1984, dans l'axe de l'édifice, a montré les étapes successives de la pose du pavement (Fig. 41). En premier lieu, un épandage de plusieurs nappes d'arène et de sable (couches n°18 à 22) est venu niveler les irrégularités du sol antérieur. Puis, une chape de 0,10 m à 0,12 m d'épaisseur (couche n°23), en blocage de pierrailles liées d'un mortier jaune, a été coulée et fortement damée. Enfin, une double couche de mortier, l'une jaune, l'autre rose, a assuré le scellement des briquettes (couche n°24).

61. Que ce soient les thermes d'Afrique du Nord tels ceux de Timgad, Leptis Magna ou Lambèse, de Germanie avec les bains de Sainte-Barbe et de Constantin à Trèves, ou de Gaule avec ceux de Verdes ou de Canac dans l'Aveyron, la palestre constitue un espace à caractère monumental sur lequel s'ouvre le ou les halls d'entrée, et d'où, sans détours excessifs, on peut entreprendre le circuit du bain.

62. Un problème identique semble s'être posé aux constructeurs des thermes de la rue des Farges à Lyon. L'orientation de l'édifice et son implantation sur une forte pente ouest-est impliquaient qu'une palestre placée au nord aurait été à l'ombre une grande partie de la journée. Elle fut donc établie sur une esplanade préexistante, rehaussée pour la circonstance, située au sud des absides des salles chaudes. Comme à Limoges, la communication s'effectuait indirectement par un corridor latéral.

A Limoges, une raison supplémentaire a, peut-être, conforté ce choix : la proximité du forum dont les boutiques ne sont séparées de la palestre que par la largeur d'une rue. Si dans le premier état le traitement du sol convenait aux exercices physiques, par la suite, la nature des pavements apparentait la palestre à une véritable place publique dont les utilisateurs n'étaient peut-être plus les seuls sportifs.

63. A. GRENIER, *Manuel... Les thermes*, op.cit. p. 288.

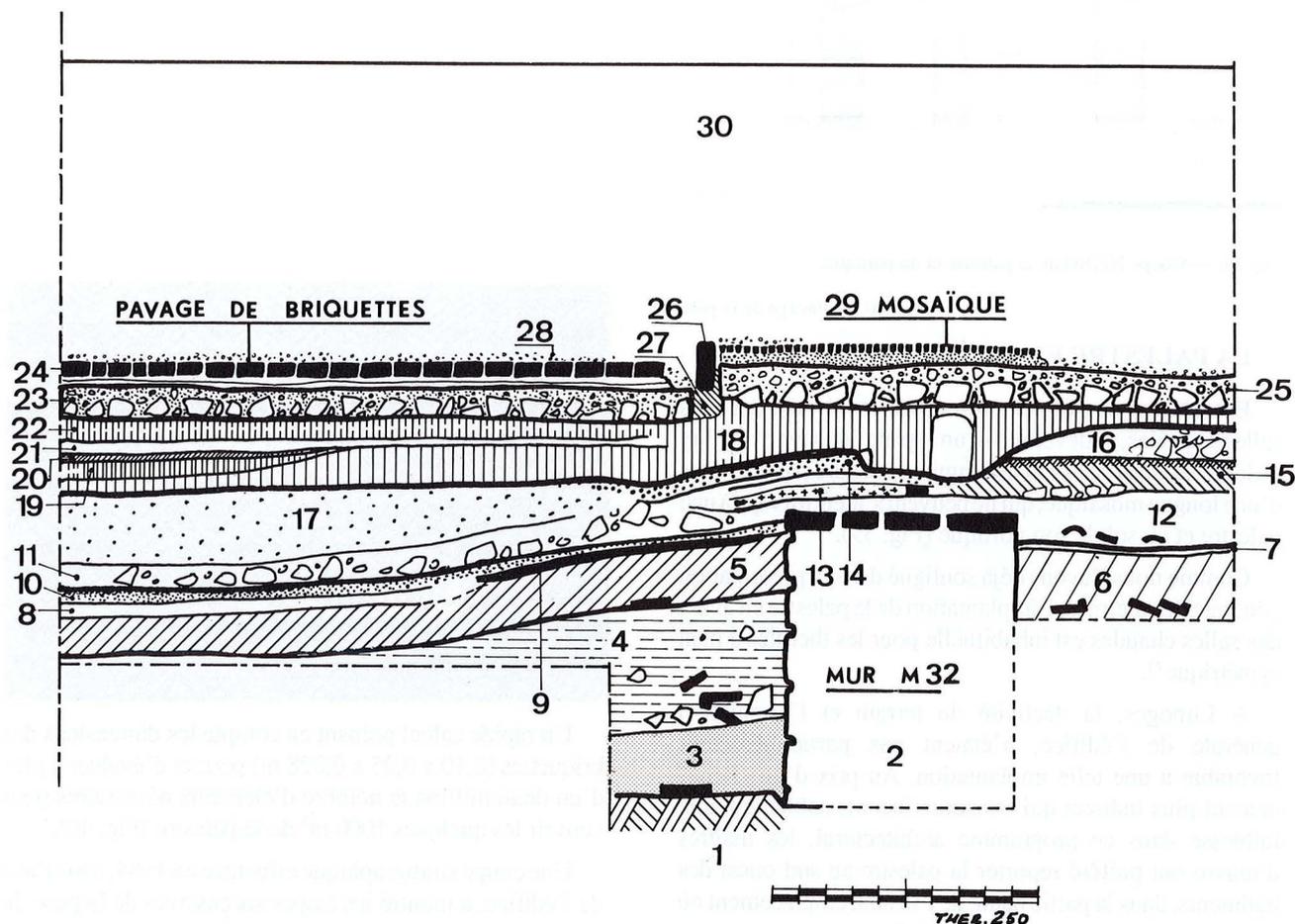


Fig. 41. — Coupe stratigraphique transversale de la palestra et du portique suivant B.

- | | |
|--|---|
| 1 - Roche en place : migmatite altérée | 18 - Terre argileuse grisâtre |
| 2 - Mur M32 avec arase de fragments de briques | 19 - Sable gris |
| 3 - Couche d'arène jaunâtre | 20 - Pellicule rubéfiée, rouge lie de vin |
| 4 - Arène argileuse incluant du charbon de bois, des fragments de briques et de tuiles à rebords | 21 - Sable gris-beige |
| 5 - Couche sableuse avec blocs de mortier et charbons de bois | 22 - Arène de teinte ocre, nivelée |
| 6 - Terre marron avec fragments de briques et tuiles à rebords | 23 - Chape en blocage de mortier jaune enrobant des pierrailles de gneiss |
| 7 - Pellicule de mortier désagrégé très blanc | 24 - Pavage de briquettes en terre cuite. Les éléments sont scellés par deux couches de mortier : une de teinte jaune, la seconde, riche en poudre de brique, de teinte rouge |
| 8 - Mortier désagrégé | 25 - Chape en béton rose sur hérisson de fondation composé de blocs de gneiss et de blocs de calcaire |
| 9 - Fine pellicule de charbon de bois | 26 - Bordure de briques séparant le pavage de briquettes de la mosaïque |
| 10 - Sable marron-beige | 27 - Cordon de mortier blanc scellant la bordure |
| 11 - Lit de pierraille | 28 - Granules provenant du lessivage du sol par les pluies |
| 12 - Arène terreuse avec tuiles courbes, recouvrant le mur | 29 - Mosaïque à tesselles bichromes noires et blanches sur lit de pose en mortier rose |
| 13 - Terre marron | 30 - Terre végétale très noire |
| 14 - Strate argileuse orangée | |
| 15 - Mélange d'arène et de mortier pulvérulent | |
| 16 - Arène jaunâtre, tassée en surface, avec déchets de taille de calcaire | |
| 17 - Terre marron argileuse, pierres ; fragments de tuiles, charbons de bois, blocs de mortier | |

La mosaïque du portique

Au même niveau que la palestres, s'étirait un long tapis de mosaïque, large de 3,80 m et ponctuellement mis au jour entre 1970 et 1985. Très dégradé en surface, le pavement avait perdu la plupart de ses tesselles, et celles qui restaient, étaient en partie descellées. Une surface d'à peine 2 m² a pu être prélevée et présentée au musée municipal après restauration (Fig. 42).

Un mur stylobate invisible

La séparation entre la mosaïque et le pavage de la palestres était matérialisée en surface par une simple bordure de briques.

En réalité, un mur existait, enfoui à une profondeur de 0,45 m sous la mosaïque, avec un retrait de 0,25 m par rapport à la ligne de briques. Bien qu'il s'agisse d'une maçonnerie remontant à un état antérieur de la palestres, sur lequel nous reviendrons plus après, il est quasi certain qu'il servait de fondation aux massifs supportant les bases des colonnes, aujourd'hui disparues, du portique.

Une frappante similitude, aussi bien dans l'aménagement de la palestres et de son portique, que dans la solution d'appui des colonnes, existe avec les grands thermes de la Villa d'Hadrien à Tivoli. Dans ceux-ci, comme à Limoges, toute la palestres est pavée de briquettes en *opus spicatum*, et se raccorde avec la mosaïque par l'intermédiaire d'une simple bordure. L'emplacement des colonnes, est indiqué par un dé de calcaire reposant sur un mur stylobate sous-jacent.

Mode de pose de la mosaïque

Les tesselles étaient scellées au mortier de poudre de brique sur une chape de béton de tuileau épaisse d'une quinzaine de centimètres, noyant un hérisson de base composé de blocs de calcaire et de gneiss concassés. Cette dalle était coulée sur le prolongement de la nappe de sable retrouvée sous la palestres. Ce détail supposerait que les aménagements ont été réalisés au cours du même programme de travaux.

Sur la surface de 2 m² déposée en 1976, la mosaïque ne comporte qu'un sobre décor de lignes noires sur fond blanc imitant un simple dallage. Aucune trace d'éventuelle *emblema*. La composition se développe à partir de rectangles de 0,19 m x 0,38 m perpendiculairement aboutés selon un canevas utilisé à Saint-Romain en Gall, daté de la première moitié du II^e siècle⁶⁴.

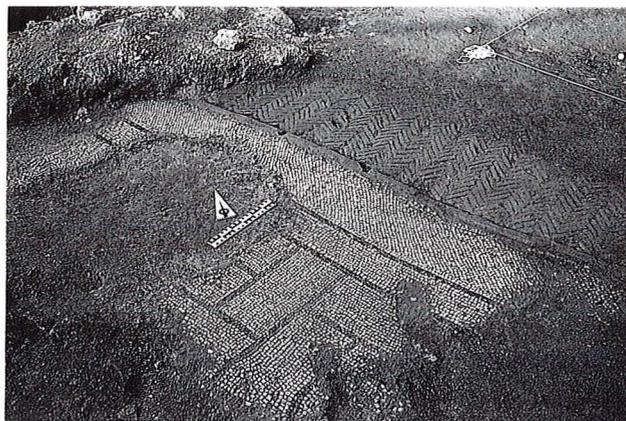


Fig. 42. — Fragment de la mosaïque du portique.

Décoration murale

À la qualité de la décoration du sol, répondait la richesse du mur latéral M1. Celui-ci, conservé sur une hauteur de 0,83 m près de l'entrée ouest, comportait encore en place une épaisse couche de mortier rose où se marquaient les empreintes du lambris de marbre.

Dans la zone fouillée, les terres recouvrant la mosaïque ont livré une trentaine de fragments de plaques de marbre qui, presque tous, appartenaient à une variété de marbre jaune à éléments bréchiques blancs.

Une palestres ancienne rénovée et embellie

Ces embellissements somptueux ont en réalité succédé à des aménagements plus anciens et beaucoup plus modestes. La coupe stratigraphique de 1984, bien que partielle, a permis de constater qu'à partir de la roche horizontalement décaissée, s'accumulait une hauteur de 1,40 m de sédiments archéologiques, et que le mur M32 avait guidé la première des trois séquences stratigraphiques.

Large de 0,85 m et haut de 1,10 m, ce mur enfoui M32 nous est probablement parvenu avec sa hauteur primitive. En effet, son niveau supérieur est couronné d'une chape de fragments de briques scellés et jointoyés au mortier, qui constitue non pas un chaînage, au sens habituel, mais un niveau d'attente ou d'appui (Fig. 41).

La stratigraphie qui lui est liée paraît traduire l'existence d'une "paléopalestre" en terre battue nappée de sable, accompagnée d'un portique à sol simplement recouvert de mortier, et dont M9 aurait constitué le stylobate apparent.

64. R. LAUXEROIS, Alba la romaine, première capitale du Vivarais, *Archéologia*, n° 109, p. 25. H. STERN, *op.cit.* pl. CLXIX, n° 406.

Eléments de chronologie

Le sondage stratigraphique de 1984 n'a pas apporté les éléments chronologiques que l'on pouvait espérer. La couche sableuse n°18, située sous l'empierrement de la mosaïque renfermait quatre fragments d'une cruche à double carène et engobe blanc, connue à Limoges habituellement dans des milieux allant de Tibère à Vespasien ⁶⁵.

Plus fructueuse avait été, en 1976, la fouille d'une fosse située sous la palestre, entaillée dans le substrat rocheux. Elle avait été, par la suite, arasée lors des terrassements et recouverte par les remblais stratifiés de la palestre, constituant ainsi un milieu clos. Son contenu, mêlant des débris culinaires et des céramiques brisées, au sein d'une couche noire très grasse, évoque un dépotoir domestique qui se serait constitué entre les années 15 et 70.

EVOLUTION DES THERMES

Dans de nombreux exemples, les thermes parvenus jusqu'à nous résultent de la reconstruction d'un édifice antérieur, soit détruit par un incendie tels les thermes d'Angers, soit jugés trop exigus ou obsolètes, ce qui pourrait être le cas d'Amiens ⁶⁶, ou de Saint-Rémy de Provence ⁶⁷. Ces nouveaux bâtiments, reconstruits selon un plan différent sur les fondations arasées des précédents, subissaient à leur tour, d'abondants bouleversements avant d'être abandonnés et démantelés.

Il ne semble pas que les thermes de la place des Jacobins s'inscrivent dans ce schéma d'évolution. Pour reconstituer dans ses grandes lignes le plan du premier établissement, il est apparu seulement nécessaire de reprendre le plan de l'état final et d'éliminer successivement toutes les adjonctions, pour ne conserver que les murs présentant une similitude d'aspect affirmée et surtout des liaisons homogènes.

On a pu constater dans les précédentes descriptions qu'il n'existait sous les actuelles fondations, aucune construction antérieure. Les puissantes structures définies dès le départ

ont continué à servir d'ossature à tout l'édifice, en dépit de multiples viscissitudes et d'inévitables ajouts, jusqu'à la ruine de l'établissement.

On peut avoir quelques raisons de penser qu'à l'exemple des thermes du nord de Saint-Bertrand de Comminge ⁶⁸, de la rue des Farges à Lyon ⁶⁹, ou des thermes impériaux de Trèves ⁷⁰, ceux de Limoges ont pris la place d'anciens quartiers d'habitations antérieurement rasés. En effet, l'*insula* voisine établie sur les pentes du versant, était occupée par des installations en torchis, assez dispersées, semble-t-il, dès le second quart du Ier siècle.

Conception d'origine

Un édifice construit sur caves voûtées

Dans son aspect originel, le corps central possédait trois absides. On sait de façon certaine, que la salle centrale était chauffée par, au minimum, un foyer situé sur le bas-côté de son abside, et que les salles latérales l'étaient aussi par des fours conservés à l'état II.

La particularité de ces hypocaustes disparus tient au fait qu'ils étaient aménagés sur des sous-sols voûtés. La présence des murs doubleaux en S2 et S3 ne laisse aucun doute à ce sujet, d'autant plus que ce procédé n'est pas isolé.

Les grands établissements de bains ont assez fréquemment fait appel à ce mode de construction qui permettait tout à la fois de maîtriser les dénivellations de terrain, d'assainir les salles supérieures en les isolant du sol par des volumes souterrains jouant le rôle de vastes vides sanitaires, et de surélever l'édifice en le campant sur un soubassement monumental. Enfin, par ce biais, on créait d'amples espaces abrités pour le stockage éventuel des combustibles.

Le plus remarquable exemple de Gaule appartient aux thermes du complexe rural de Chassenon, aujourd'hui modeste village établi précisément aux confins du territoire des Lémovices, à 40 km d'Augustoritum, sur la route reliant Lyon à Saintes ⁷¹. Plus de trente salles

65. J.-P. LOUSTAUD, vestiges gallo-romains du boulevard Gambetta à Limoges, 1962-1965, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome XCVIII, p. 126, fig. 20.

66. M. CELESTIN, *Angers, les thermes*, op.cit. p. 104. D. BAYARD et J.L. MASSY, *Amiens romain*, op.cit. p. 104.

67. H. ROLLAND, *Les fouilles de Glanum*, supplément à Gallia, 1946, p. 49-65.

68. A. GRENIER, op.cit. p. 284.

69. A. DESBAT et coll. *Urbanisme et Architecture domestique à Lugdunum*, rapport 1979-80, op.cit. p. 57.

70. A. GRENIER, *Manuel... les thermes*, op.cit. p. 376.

71. J.H. MOREAU, *Compte-rendu des fouilles...en 1968*, op.cit. p. X :

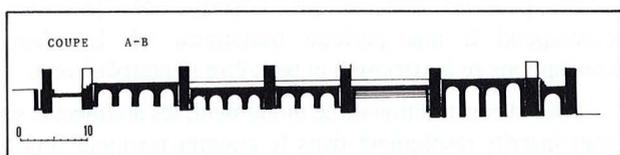
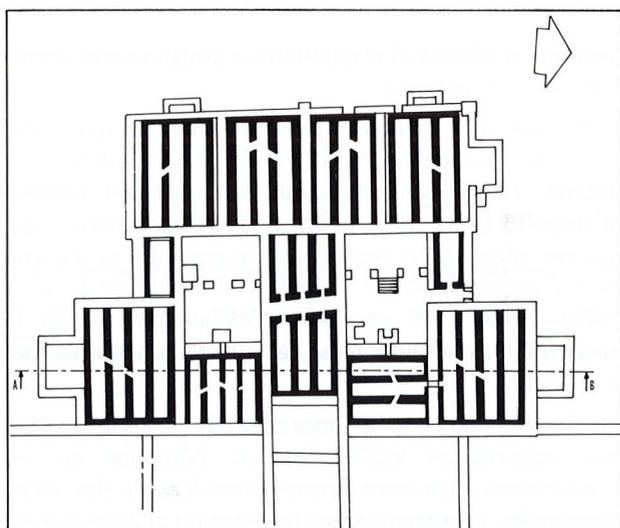


Fig. 43. — Plan et coupe des salles souterraines voûtées des thermes de Chassenon.

souterraines intactes, y ont été dégagées. Leurs voûtes s'épaulent mutuellement, mais ne sont pas solidaires de l'ossature ⁷². Elles sont enchâssées mais non liées.

Par un jeu subtil de variation dans les hauteurs sous clef, les constructeurs pouvaient compenser les variations de terrain ou encastrent un hypocauste. C'est l'artifice utilisé à Chassenon pour que les sols des salles froides et chaudes aient le même niveau ⁷³ (Fig. 43).

C'est une disposition comparable qui a été adoptée au Palais du Miroir à Saint-Romain en Gall ⁷⁴, dans les bains de l'Église Saint-Germain de Poitiers ⁷⁵, ou avec quelques variantes ⁷⁶ dans les thermes de la rue des Farges à Lyon ⁷⁷ (Fig. 44). La hauteur que l'on peut restituer aux voûtes

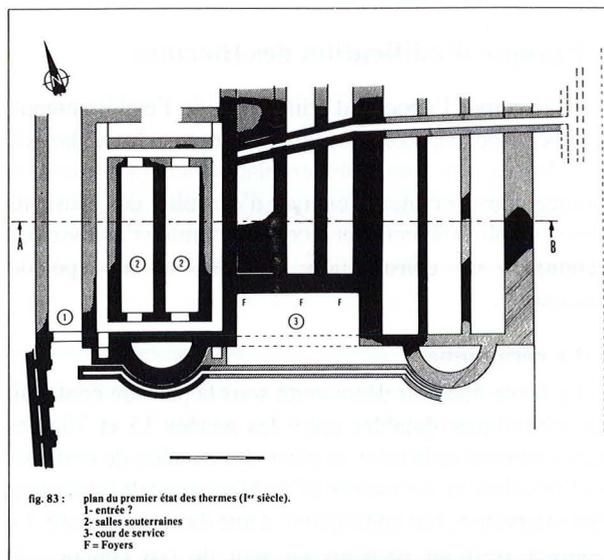


fig. 83 : plan du premier état des thermes (I^{er} siècle).
1- entrée ?
2- salles souterraines
3- cour de service
F = Foyers

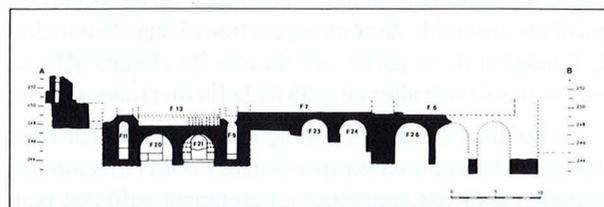


Fig. 44. — Plan et coupe des sous-sols voûtés des thermes de la rue des Farges à Lyon.

souterraines du corps central des thermes des Jacobins est de l'ordre de 2,90 m, dimensions qui s'insèrent dans la moyenne de semblables ouvrages.

En ce qui concerne l'avant-corps, on peut affirmer qu'il ne comportait pas encore la salle S17, ni l'amorce du mur M62, mais probablement la galerie ceinturant les deux absides nord-est. À l'ouest du corps central, l'espace réservé à la palestres avait été décaissé dans le substrat rocheux suivant une pente légèrement montante vers le nord. Elle n'avait qu'un sol en terre sableuse, établi sur des remblais. Quant au portique, l'espace de circulation était constitué d'une simple couche de mortier.

72. Item, *Compte-rendu des fouilles... en 1968*, op.cit. p. XII. Item, op.cit. p. XIII. Item, *Compte-rendu des fouilles... en 1963*, p. IV, voir rectificatif dans le *Compte-rendu... 1968*, p. XIII.

73. Item, *Compte-rendu... 1968*, op.cit. p. XI.

74. J. COTTAZ, *Rhodania* XXIV, 1948, pl. I.

75. D. KRENCKER et KRÜGER, op.cit. p. XI.

76. A. DESBAT et coll. *Urbanisme et Architecture domestique à Lugdunum*, rapport 1979-80, op.cit. p. 53.

77. S'il est vrai que les deux caves occidentales, d'une hauteur de 2,90 m et d'une portée de 3,50 m étaient accessibles, celles des salles voisines ne l'étaient pas pour la bonne raison que leurs voûtes s'appuyaient sur des remblais. Il s'est cependant avéré que les voûtes n'étaient pas solidaires des piedroits mais qu'une mince couche d'argile les en séparait (fig. 62).

Epoque d'édification des thermes

Pour cerner l'époque d'édification de l'établissement, nous ne disposons, comme c'est bien souvent le cas dans de tels édifices, que d'un mobilier relativement faible, dont la carence nous a conduit à essayer d'exploiter des éléments beaucoup plus subjectifs et incertains comme l'analyse des techniques de construction utilisées, et le type de conception.

La céramique

La fosse-dépotier découverte sous la palestre contenait des céramiques datables entre les années 15 et 70. Les décaissements et la mise en place des couches de remblais qui l'occultaient, nécessaire à l'établissement de la palestre, sont intervenus, par conséquent, à une date postérieure. Le mobilier restreint recueilli au sein de ces couches de remblais appartenait lui aussi au courant du Ier siècle. Un troisième ensemble de céramiques trouvé dans la tranchée de fondation de la partie sud du mur de clôture M1a ne semble pas devoir aller au-delà de la fin du premier siècle.

Au point de vue de la construction, l'utilisation de rares chaînages de briques très espacés dans l'*opus caementicum*, ne nous paraît pas constituer un argument suffisant pour rejeter l'édification au-delà du règne de Trajan. Des cordons de briques se retrouvent dans l'amphithéâtre de Fréjus dont la construction remonterait à Vespasien⁷⁸, et dans les murs des thermes de la rue des Farges à Lyon datables des années 50 ap.J.C.⁷⁹.

Le plan (Fig. 45)

La composition rigoureusement symétrique adoptée pour le plan correspond à une conception architecturale nouvelle apparue, semble-t-il avec les thermes édifiés par Néron⁸⁰. Le parti-pris symétrique et axé, s'affirmera ensuite avec les thermes de Titus achevés en 80, puis ceux de Trajan qui figeront dans leurs grandes lignes l'architecture des

thermes impériaux et inspireront les grandes installations balnéaires de province.

L'étude des scénarios possibles pour restituer une circulation cohérente dans les différentes salles (voir figures 47 et 48), se heurte à un certain nombre d'imperfections qui pourraient correspondre aux tâtonnements et aux recherches caractérisant la seconde moitié du premier siècle⁸¹, époque où la formule des trois salles chaudes est en cours d'élaboration, et où la disposition symétrique n'est pas encore généralisée loin s'en faut⁸².

Ainsi à Pompéi, les thermes centraux élevés après 62 et non achevés en totalité lors de l'éruption de 79, conservaient l'ancienne juxtaposition latérale des salles principales, sans aucun souci de symétrie et de recherche d'équilibre architectural.

On peut en déduire que l'époque de Vespasien correspond à une période transitoire où les deux conceptions se juxtaposent et peut-être s'interpénètrent.

Pour la construction de ce monument, les architectes se sont inscrits résolument dans le courant novateur d'une architecture symétrique, mais sans pousser la hardiesse outre mesure. Ils ne sont pas allés jusqu'à adopter le plan axé des thermes impériaux encore trop peu diffusés⁸³.

En conclusion, la totalité des céramiques découvertes concourent à situer l'édification de ces thermes dans le dernier tiers du Ier siècle. Sans pouvoir préciser plus avant, on serait tenté de proposer la période comprise entre 70 et 90 comme susceptible d'avoir vu la première campagne de travaux. L'utilisation d'un *opus vittatum mixtum* précoce ne saurait aller véritablement à l'encontre de cette datation. Quant au compromis architectural qui semble marquer le plan, il correspond assez bien, en matière d'évolution thermale, à cette époque de transition comprise entre les règnes de Néron et celui de Trajan.

78. J.P. ADAM, *op.cit.* p. 171, note 54.

79. A. DESBAT, *Les fouilles de la rue des Farges*, *op.cit.* p. 30.

80. J.P. ADAM, *op.cit.* p. 294.

81. A. LEZINE, *op.cit.* p. 13.

82. R. REBUFFAT, document dactylographié : Documents sur les thermes romains, p. 1.

83. Par leur plan, les thermes de Limoges ne se sont pas affranchis de ce que l'on pourrait considérer comme un certain archaïsme : la juxtaposition latérale de trois salles. Ces pièces, ici constituant la partie chaude des thermes, conservent une disposition qui se justifiait dans les bains antérieurs par la progression linéaire conduisant de la salle froide à l'étuve puis aux bains chauds.

Cette disposition des thermes de Limoges n'est pas totalement originale. Il semble que l'on puisse discerner une inspiration commune dans plusieurs grands établissements concentrés - sous réserve d'inventaire - uniquement en Gaule. Sans présenter une répartition identique des salles, on retrouve l'adoption d'un plan symétrique qui aligne en façade trois ou quatre salles très vastes, de dimensions identiques, et réservées à une atmosphère chaude, dans les thermes de Chassenon, Lyon, Cahors.

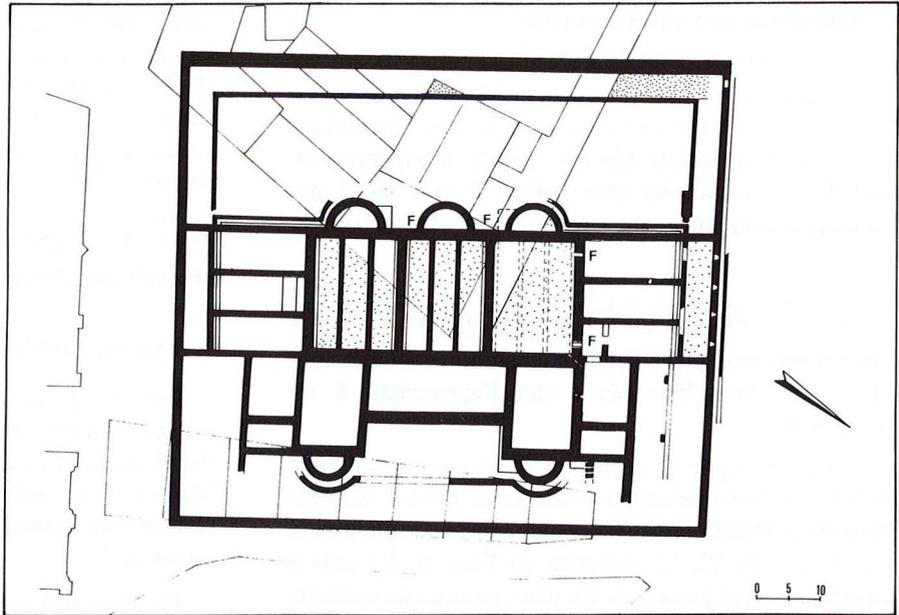


Fig. 45. — Essai de restitution du plan d'origine des thermes des Jacobins.

Réaménagement de la palestra

A partir de la création de la palestra, trois niveaux de circulation se sont superposés à des dates que l'on ne peut préciser. Par contre, c'est vraisemblablement durant le règne d'Hadrien, soit une cinquantaine d'années après la mise en service des thermes, qu'il faut situer un important réaménagement de surface qui va transformer l'aspect de la palestra et du portique contigu. Les simples sols de terre ou de mortier vont être respectivement revêtus d'un briquetage en opus spicatum et d'une mosaïque.

Le seul exemple de bains traité de cette façon si particulière dont nous ayons eu connaissance et que nous avons pu examiner en 1984, se trouve dans les grands thermes construits par Hadrien dans sa villa de Tivoli. L'inspiration paraît si directe qu'il semble difficile de reporter ce réaménagement de la palestra et du sol du portique au-delà du milieu du second siècle, d'autant mieux que le style de la mosaïque n'est pas étranger à cette époque, et qu'aucune céramique postérieure au début du II^{ème} siècle n'a été découverte sous les pavages.

Destruction du premier établissement

La durée de fonctionnement des thermes dans leur état d'origine, en l'absence de tout élément chronologique, est difficile à préciser. Ce qui ne fait aucun doute en revanche, c'est qu'une partie importante de l'édifice fut la proie d'un

incendie violent qui altéra si profondément les parements des murs, que gneiss et mortier prirent une teinte rouge sombre. Aux dégâts sans doute fort importants sur les superstructures, s'ajouta la ruine des voûtes inférieures et peut-être également l'effondrement de l'abside centrale.

On a vu que la salle souterraine S8 fut également ravagée par les flammes, mais aucune certitude ne permet de lier les deux événements. La découverte sur le sol de terrazo et sous la couche de cendre de deux fragments d'estampilles de Lezoux, reporterait cet incendie, peut-être localisé, au-delà du milieu du second siècle.

Restauration des thermes après l'incendie

Suppression d'une partie des sous-sols

Au moment de la restauration, on constate que l'ossature générale est respectée ce qui pourrait traduire qu'à quelques aménagements près, la destination première des salles a été conservée.

Le gros œuvre du corps central est maintenu et les caves entièrement déblayées. Mais, au lieu de reconstruire les voûtes basses, tout le volume inférieur est utilisé pour absorber l'énorme masse de mortier et de pierraille altérés par l'incendie, méthodiquement mise en place par lits horizontaux scellés par bains de mortier. Ce nouveau soubassement plein — évalué à quelques 2000 m³ — va constituer l'assise des sols et des hypocaustes.

Démolition de l'abside centrale et reconstruction des salles chaudes (Fig. 46)

Les deux absides latérales S1a et S3a sont conservées alors que l'abside centrale S2a est arasée et ses fondations noyées dans un solide blocage destiné à supporter de nouvelles constructions pour pallier le vide laissé par l'abside, et conjointement, à accueillir une double batterie de foyers.

Un vaste hypocauste à pilettes, alimenté par ces deux *praeurnia*, est établi sous la salle centrale S2. Malgré ses dimensions, cette pièce devait connaître une température élevée en atmosphère sèche qui l'apparentait à un *laconicum*.

La salle contiguë S1 va être aménagée en salle des bains chauds par la construction d'une vaste piscine centrale entourée de trottoirs chauffés communiquant de plain-pied avec le sol de S2. Le maintien de l'eau et des sols à température était assuré par les deux groupes de conduits rayonnants reliés chacun à un foyer. Cette disposition se retrouve aux thermes de Chassenon, de Jublains, de Badeneveler ou Amiens.

Il est possible d'envisager, sur ces salles, des voûtes de maçonnerie. L'épaisseur des murs le permettait à la limite. On expliquerait ainsi que lors de la fouille, on ait rencontré de volumineux blocs de maçonnerie sans parement, de plus d'un mètre cube, jonchant le sol de la salle S1.

Adjonction d'une galerie souterraine de chauffe

Déoulant en toute logique de la campagne de réaménagement qui a suivi l'incendie, la construction de la galerie souterraine de chauffe est liée à la desserte des nouveaux foyers de S2 et à l'arasement de l'abside centrale.

La position rapprochée des chaînages de briques et l'emploi dans le blocage interne d'un *opus spicatum* iraient dans le sens d'une reconstruction un peu tardive à situer peut-être entre le milieu du second siècle et le courant du troisième.

L'abandon des thermes

La dernière interrogation concerne l'arrêt du fonctionnement des thermes. Aucun des tessons de

céramiques recueillis, soit dans les remblais, soit dans l'égoût de la façade nord, n'est postérieur à la fin du III^e siècle. On ne possède aucun indice sur d'éventuelles réoccupations ou appropriations privées de certaines parties de l'édifice après son abandon. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'il fut dépouillé de façon systématique de tous les placages et dallages de marbres et de calcaires, puis de tous les matériaux réutilisables avant d'être peu à peu enseveli sous l'humus et la terre des jardins.

FONCTIONNEMENT DES THERMES

Les auteurs anciens ont, à des titres divers, décrit ou évoqué les différentes phases du bain tel qu'il se pratiquait dans le monde romain, que ce soient des architectes comme Vitruve⁸⁴, des médecins comme Celse⁸⁵ au I^{er} siècle, Galien⁸⁶ au second, ou des narrateurs comme Lucien de Samosate⁸⁷.

En plus des considérations morales, médicales ou hygiéniques, et des descriptions d'ambiance, ils ont fourni pour la désignation des salles un foisonnement de termes dont la richesse même n'a pas été sans poser de délicats problèmes aux historiens et archéologues⁸⁸. De telle sorte que l'on a souvent hésité sur le sens précis de certains mots d'autant plus facilement qu'une évolution du vocabulaire a été de pair avec l'évolution des édifices et des modes. A cette difficulté sémantique s'ajoute la difficulté d'identifier exacte des salles successives retrouvées dans des bâtiments toujours profondément ruinés et si souvent remaniés. Les thermes de la place des Jacobins n'échappent pas à cet état de chose et la destination que nous attribuerons aux huit pièces de l'avant-corps, à défaut de contre-preuves, ne reposeront que sur des déductions logiques ou des comparaisons.

Pour tenter de reconnaître le circuit emprunté par les usagers, il emporte de garder à l'esprit le *principe fondamental du bain*, tel que les règles compliquées de Galien l'ont défini, et de ne pas perdre de vue qu'il existait *plusieurs façons de se baigner* suivant la robustesse et la constitution des différentes catégories d'utilisateurs ; possibilités que devait permettre la *disposition architecturale intérieure*⁸⁹.

84. VITRUVÉ, V, XI, 1, 4.

85. CELSE, *De Medicina*, I, 3, 4n I, 4, 2-3, II, 17, 5.

86. GALIEN, *De Methodo Medendi*, 9, 15.

87. Lucien de SAMOSATE. Dans *Hippias*, l'auteur décrit les thermes d'un personnage nommé *Hippias*, en suivant la démarche d'un baigneur.

88. A. LEZINE, *op.cit.* p. 10.

89. *Item. op.cit.* p. 16.

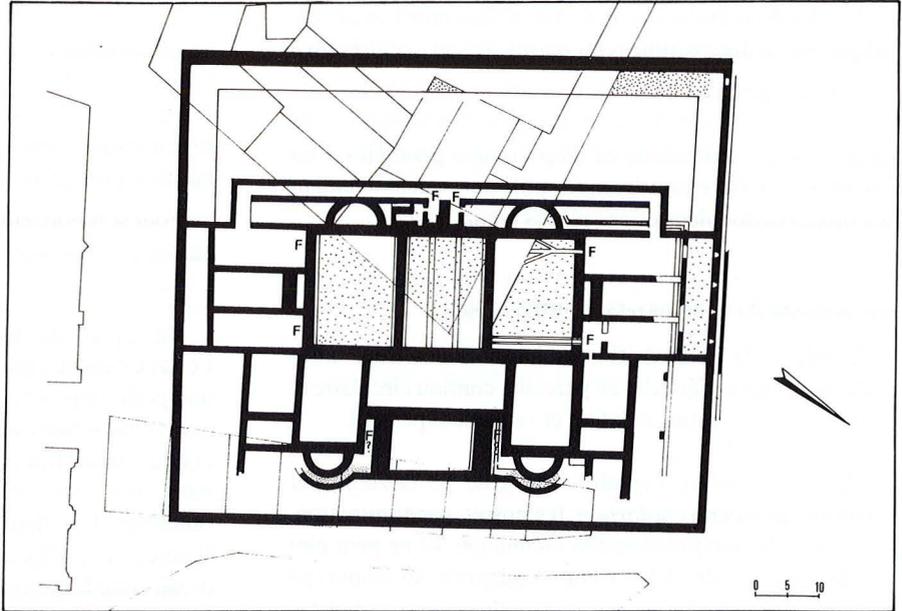
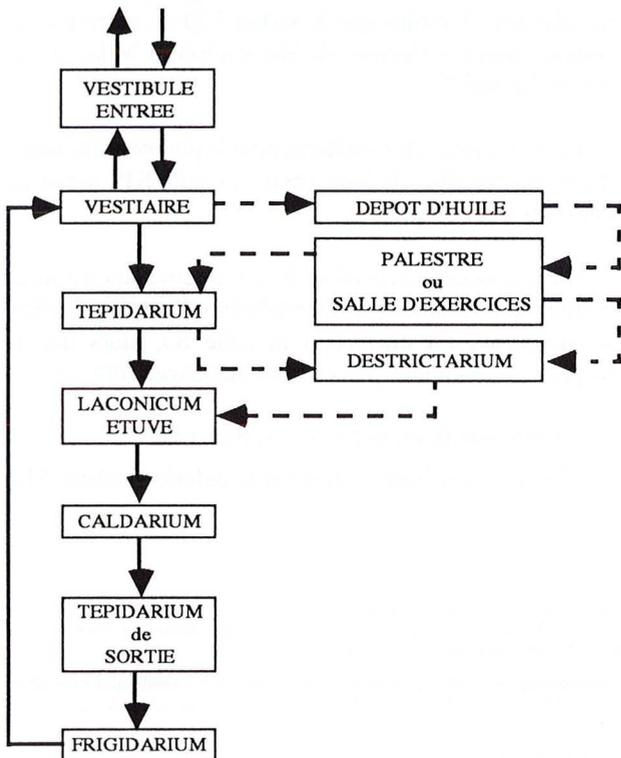


Fig. 46. — Plan des thermes dans leur état final.

En résumé, l'application la plus complète du principe du bain nécessitait théoriquement l'enchaînement que nous avons schématisé sur la figure ci-dessous. Ce schéma qui comporte trois types de salles chaudes, paraît pouvoir être retenu pour interpréter les thermes de la place des Jacobins.



Etude des circulations dans les thermes de Limoges

Identification des salles et détermination du sens de circulation

Les certitudes archéologiques concernent seulement deux salles : S1 et S2. La première, avec sa piscine centrale chauffée, correspond sans ambiguïté à la *cella soliaris* ou *caldarium*, pièce maîtresse de tout le système. La seconde, S2, dépourvue d'abside et semble-t-il de bassin dans son deuxième état, portée à haute température par deux importants foyers, ne peut être assimilée qu'à l'étuve sèche et constitue le *Laconium*.

Leur association nous permet, de façon assurée, de déterminer que le sens obligé de circulation s'établit de S2 vers S1.

Pour respecter le schéma ci-dessus, il faut par conséquent s'attendre à trouver :

- en avant de S2, un *tepidarium* d'entrée pour lequel le choix devra se faire entre S3 et S16.

- à la suite de S1, un *tepidarium* de dessudation conduisant au frigidarium, pour lesquels la distinction devra s'établir à nouveau entre S16 et S18.

A ce stade de notre investigation, on ne peut éviter d'envisager deux scénarios possibles qui se peuvent énoncer de la façon suivante :

1° - Le fonctionnement de l'établissement avait été calqué sur la disposition symétrique de son architecture

Cette disposition induirait une stricte identité entre les salles placées de part et d'autre de l'axe de symétrie et une répartition des utilisateurs en deux circuits parallèles, l'un dextrogyre, l'autre sinistrogyre, utilisant successivement des pièces dédoublées et des pièces communes.

2° - Le cheminement dans l'établissement ne tenait pas compte de la symétrie architecturale

Il utilisait la juxtaposition archaïsante des trois salles centrales, pour se dérouler en parcours continu circulaire et dextrogyre, sans rétrogradation et sans recouplement.

Dans la première hypothèse, la salle S3 devient, par symétrie, un second *caldarium*. Il s'ensuit, par élimination, que le *tepidarium* précédant le *laconicum* S2 ne peut être que la longue salle S16. Cette destination se trouverait confortée par la position centrale qu'elle occupe, la mettant en communication avec toutes les salles et surtout en contact avec les salles chaudes principales comme dans l'exemple de Chassenon.

Elle jouait, en même temps, le rôle de *tepidarium* de dessudation au sortir des *caldaria* S1 et S3 ; ce qui impose, suivant la même logique de reconnaître en S15 et S18, les deux *frigidaria* de l'établissement.

L'usage de la vaste salle S17 n'a pu, faute d'éléments archéologiques, être défini. Par sa relation avec le *tepidarium* et uniquement avec lui, on y verrait volontiers une annexe de celui-ci, occupée par une piscine ou des bassins d'eau tiède qui, à la mauvaise saison, auraient pu remplacer l'immersion dans les eaux froides des piscines des *frigidaria*.

A partir des données de ce premier cas, le circuit pouvait se dérouler de la façon indiquée fig. 47.

Au départ de la palestine, les usagers se divisaient en deux groupes opposés et pénétraient respectivement dans les galeries d'entrée surmontant les salles semi-souterraines S8 et S12. Les habitués de la palestine y trouvaient peut-être un premier vestiaire.

Les baigneurs du premier groupe parcourant le couloir S8 rencontraient sur leur droite un certain nombre de "petites chambres" annexes au-dessus de S5 et S6 (celles évoquées par M. Ardant) qui se distribuaient peut-être en loge d'entrée, dépôt d'huile et d'onguents, et pourquoi pas, latrines, puisqu'au-dessous coulait l'égout C2.

Pour se rendre aux pièces chauffées, ils étaient obligés de passer par les salles S7 et S19, et de traverser sans s'y arrêter, le *frigidarium* S18.

Le cycle du bain commençait véritablement avec l'entrée dans le *tepidarium*. Ils y retrouvaient, arrivant par une porte opposée, le second groupe de baigneurs. Après avoir chaussé des socques de bois⁹⁰, un parcours commun conduisait à affronter les dallages brûlants du *laconicum* où dans une atmosphère sèche s'opérait une exsudation optimum. Les deux groupes se séparaient à nouveau à l'entrée des *caldaria* pour aller se plonger dans les bassins d'eau chaude collectifs⁹¹.

Après quoi les plus courageux avaient certainement la possibilité de gagner par une porte directe le *frigidarium*. Les autres préféraient séjourner à nouveau dans le *tepidarium* S16 pour une prudente dessudation (et peut-être un bain tiède en S17), avant d'aller à leur tour se rafraîchir et se raffermir le corps par des aspersion d'eau froide autour d'un *labrum* ou dans un bassin logé dans l'abside du *frigidarium*. A moins que le réduit S20 ne corresponde, comme dans les thermes de Hemeitépée à Milet, à une piscine latérale⁹².

Les massages et les onctions, pour le plus grand nombre, intervenaient après le bain froid. La salle S19 aurait pu convenir à cet usage.

Dans la seconde hypothèse, le sens de circulation imposé est toujours le même, mais le *tepidarium* d'entrée précédant le *laconicum* est attribué à la salle S3, alors que la disposition des autres pièces reste inchangée (Fig. 48).

Le parcours pourrait alors se résumer ainsi :

L'entrée principale se fait par la galerie-vestiaire S12.

90. C. COURTOIS, Ruines romaines du Cap Bon, *Karthago*, p. 196 et suivantes. Devant les salles chauffées, une mosaïque reproduit une paire de semelles qui indiquaient que l'on devait se chauffer avant de poursuivre le circuit. F. KRETZCHMER (*La technique Romaine*, Bruxelles, 1966) fixe la température régnant dans le *caldarium* à 55°. Pour sa part, A. LEZINE (*op.cit.* p. 15-16) l'évalue entre 60° et 70°.

91. Le *caldarium* ou *cella soliaris* comportait le plus souvent des baignoires individuelles ou collectives de formes diverses. Il semble que l'on ait eu le choix, comme dans les Thermes de Djémila en Algérie (F. KRETZCHMER, *op.cit.* p. 72), ou ceux de Cluny à Paris, entre une piscine d'eau à température élevée (40°) et une ou plusieurs autres de température plus modérée (35°) (KRETZCHMER, *op.cit.* p. 72).

92. D. KRENCKER et KRÜGER, *op.cit.* p. 281, fig. 423. La piscine est désignée par la lettre N.

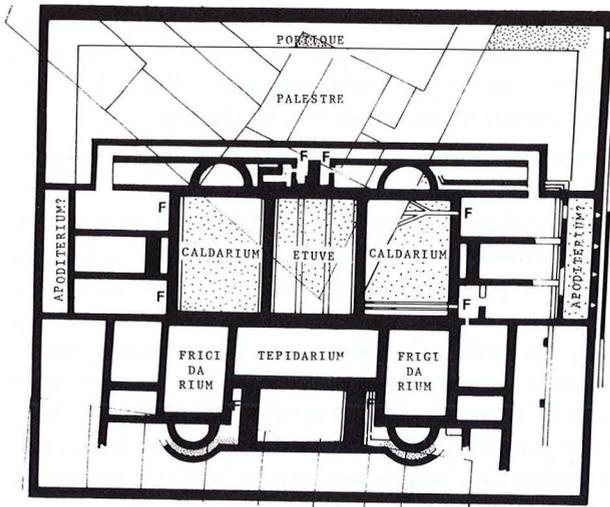
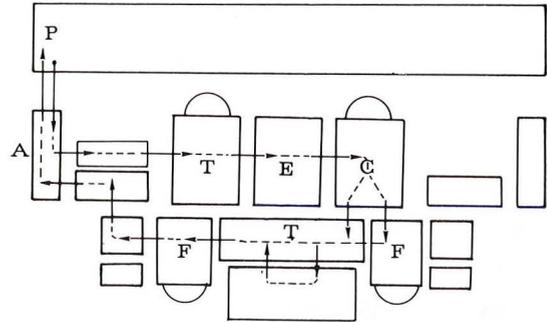
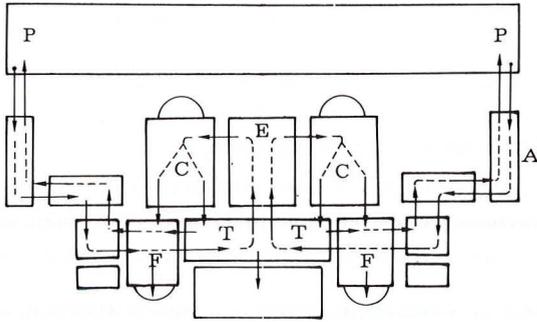


Fig. 47. — Etude du circuit en type symétrique.

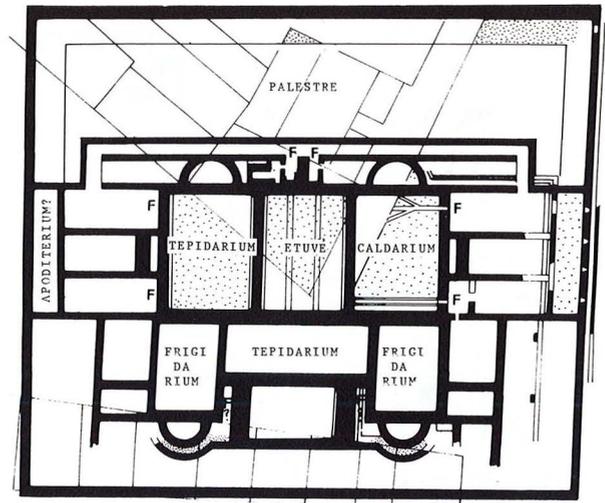


Fig. 48. — Etude du circuit en type circulaire dextrogyre.

Après un cheminement plus direct au travers de S9 ou S11, les utilisateurs parcourent en enfilade les trois salles canoniques : *tepidarium* S3, *laconicum* S2, *caldarium* S1. Le circuit peut s'infléchir alors pour atteindre le *tepidarium* de dessudation S16 - S17, avant d'aborder l'un ou l'autre des *frigidaria* : S18 et surtout S15, et de regagner la sortie par le biais des salles S11 et S13.

Ces deux cheminements présentent une indiscutable cohérence et respectent tous les deux le principe de la gradation chaude et le sens imposé par les constats archéologiques.

Cependant, ils ne sont pas sans présenter un certain nombre de singularités ou de points problématiques.

Dans le premier cas de figure, nous aurions des thermes offrant simultanément deux *frigidaria* et deux *caldaria* de part et d'autre d'une étuve et d'un *tepidarium* communs. Or, si les établissements symétriques à deux *frigidaria*, sans être fréquents, ne sont pas rares dans le monde romain - Chassenon, Canac, Lambèse, Huméitépé, Hiérapolis⁹³, en sont l'illustration -, ceux à double *caldarium* le sont un peu plus : Chassenon pourrait être à nouveau dans ce cas, ainsi que Allone dans la Sarthe⁹⁴, ou Bosra en Syrie⁹⁵.

En revanche, les thermes offrant simultanément deux *frigidaria* et deux *caldaria* sont quasiment inexistantes ; en dehors de Chassenon, ils ne semblent se retrouver que dans les thermes dits doubles, tels ceux du Vieil-Evreux⁹⁶ dont les circuits hommes-femmes sont strictement séparés.

93. *Item. op.cit.* p. 289, fig. 428.

94. A. GRENIER, *Manuel...*, *Les Thermes*, *op.cit.* p. 323, fig. 103.

95. D. KRENCKER et KRÜGER, *op.cit.* p. 297, fig. 437.

96. A. GRENIER, *Manuel...*, *Les Thermes*, *op.cit.* p. 343, fig. 111.

En parallèle à ces réseaux étendus, on constate que les habitations et les quartiers de la ville étaient abondamment fournis en puits¹⁰¹ et en captages souterrains de sources ou de nappes situées à l'intérieur ou à proximité du périmètre urbain. On pourrait en conclure que le creusement d'aqueducs souterrains, longs de plusieurs kilomètres, représentant un travail considérable et de longue haleine, a du être entrepris dans une seconde phase d'évolution de la ville, pour satisfaire des besoins nouveaux et importants en eaux courantes.

On dispose de peu d'indices pour déterminer à partir de quelle date a commencé le creusement de tous ces aqueducs ; mais la découverte de céramiques dans le sable accumulé dans la partie terminale de l'un d'eux, situé à l'usine à gaz¹⁰², indiquerait une utilisation prenant son origine dès la fin du Ier siècle.

C'est pour ces deux raisons que nous mettrions volontiers en corrélation la construction des thermes et le creusement de l'un des deux plus grands aqueducs de Limoges, celui de Beaubreuil, ou celui d'Aigoulène, incontestablement plus ancien puisqu'il constitue l'épine dorsale de tout le réseau nord.

CONCLUSION

Les thermes de la place des Jacobins, édifiés vraisemblablement dans le dernier tiers du Ier siècle appartiennent à un courant qui s'est développé à partir des années 50 de notre ère. Ils constituent une remarquable tentative provinciale d'architecture symétrique, intégrant certains archaïsmes en une démarche commune à plusieurs grands thermes regroupés essentiellement en Gaule.

Annexe : LA DECORATION PARIETALE

Les éléments appartenant à la décoration pariétale se comptent par plusieurs centaines de kilogrammes. Ils se rapportent à trois groupes abondants : les plinthes, corniches ou cimaises moulurées, les plaques de revêtement, et les baguettes arrondies. Ces groupes se complètent de plusieurs plaques d'encadrement d'ouvertures et de linteaux architravés, et d'une plaque appartenant à un chapiteau de pilastre.

Certaines dispositions originales comme l'inversion de la palestre du côté des salles chaudes et la mise en place d'importants sous-sols voûtés, sont la conséquence d'un site incliné et mal orienté.

La puissance des structures et l'importance des dimensions classent ces thermes parmi les grands édifices de ce genre en Gaule. Associés au forum, ils constituaient l'un des points attractifs du centre monumental de la ville, tout à la fois lieux de rencontre, de détente, d'activités physiques et d'hygiène corporelle, mais aussi bâtiment fastueux véritable foyer d'intégration populaire à la civilisation romaine.

Nous ignorons toujours à quels évergètes était dûe leur construction, mais elle correspondait sans nul doute à une période de prospérité économique pour Augustoritum en cette seconde moitié du Ier siècle. Comme la plupart des grands édifices urbains, leur évolution sera étroitement liée au sort de la ville.

Un incendie dévastateur - peut-être dans la seconde moitié du IIe siècle. - entraîna une restauration radicale de l'édifice et la mise en place de modifications importantes. L'ampleur de ces travaux pourrait nous orienter vers la période sévérienne.

L'abandon de l'édifice est difficile à préciser ; il semblerait avoir eu lieu avant l'extrême fin du IIIe siècle.

La plus grande partie en a été recueillie sur le sol bétonné de la salle S1, dans les gravois de démolition recouvrant les thermes, ou dans la galerie de chauffe.

- Plinthes, corniches ou cimaises

Nous en avons dessiné dix-sept dont les profils se subdivisent en deux groupes:

101. J. PERRIER, *Carte Archéologique de la Gaule romaine, département de la Haute-Vienne*, fasc. XIV, Paris 1964, p. 62.

102. J.P. LOUSTAUD, B. LELONG et J.J. VIROULET, Observations gallo-romaines à l'ancienne usine à gaz de Limoges, p. v. de séance, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome CII, p. 203.

-celles ne présentant qu'une simple doucine tels les numéros 3 à 36

-celles dont la doucine se complète d'un cavet. L'une d'elles, le n° 46, est un angle de corniche. (Fig. 50)

Elles correspondent à ce que l'on retrouve partout dans ce genre de décoration, des thermes de Trèves¹⁰³, à la villa de Montmaurin¹⁰⁴.

Le scellement, dans tous les cas, a été assuré par un mortier de tuileau qui a laissé d'abondantes adhérences au dos des moulures. La fixation et le positionnement étaient renforcés par de petites chevilles d'acier s'engageant dans des trous forés dans le marbre, d'un diamètre de 6 à 8 mm. L'une des plinthes, longue de 0,52 m, comportait un graffiti de tâcheron¹⁰⁵.

- Les plaques de revêtement

Toutes à l'état de fragments, leurs épaisseurs sont variables : de 0,015 m à 0,035 m. Seule la face visible était polie, alors que l'envers était resté brut de sciage. Les chants de ces plaques ne présentent pas de chanfreinage interne, comme cela est le cas pour les dalles réservées au revêtement des sols.

- Les baguettes arrondies

Elles aussi très abondantes, elles servaient à délimiter les plaques ou les panneaux en certaines parties du décor, verticalement ou horizontalement selon les cas. Leur épaisseur est généralement comprise entre 0,01 et 0,03 m, et leurs faces parallèles comportent très fréquemment les traces du mortier qui servait à les sceller.

Les encadrements d'ouvertures et les linteaux architravés

Cinq plaques de marbre blanc peuvent appartenir à des éléments d'encadrement d'ouverture. Les n° 47 et 48 sont à identifier avec des portions de linteaux architravés¹⁰⁶. Le n° 50, bien que brisé, a des proportions proprement monumentales.

Plaque de chapiteau de pilastre

En marbre gris clair, avec feuille stylisée, ce fragment évoque certains chapiteaux datant de la fin du second siècle (?), retrouvés aux thermes de Sainte-Barbe à Trèves¹⁰⁷.

Nature et provenance des roches utilisées¹⁰⁸

En dehors de la seule moulure n° 45 taillée dans un grès rouge, fin, semblable à celui de la région de Colonge La Rouge, en Corrèze, la totalité des revêtements pariétaux est composée de marbres colorés de quatre types différents, et de marbre blanc.

- Les marbres colorés

1 - Les calcaires noduleux de colorations variées:

Les nodules sont constituées de "dragées" de calcite blanche ou teintée de rouge ou de vert, enrobées dans une pâte de schiste micacé, vert clair, vert sombre, rougeâtre ou noirâtre suivant les cas.

De nombreuses carrières dans les Pyrénées ont exploité ces roches ; les plus célèbres étant à Campan, dans les Hautes-Pyrénées, près de Bagnière de Bigorre.

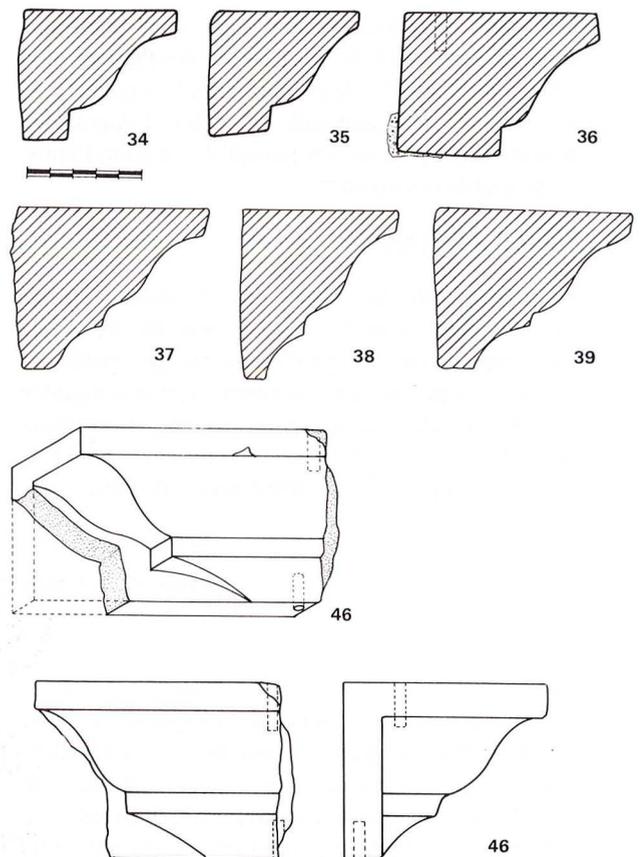


Fig. 50. — Corniches de marbre.

103. D. KRENCKER, E. KRÜGER, *op.cit.* p. 308, fig. 463.

104. G. FOUET, *la villa gallo-romaine de Montmaurin*, XXème supplément à *Gallia*, Paris 1969, p. 105, fig. 54-55, pl. XXIV.

105. J.-P. LOUSTAUD et J. JULY, Observations gallo-romaines dans le quartier de la place des Jacobins, *op.cit.* p. 55, n° 33 bis.

106. G. FOUET, *op.cit.* p. 105, fig. 56.

107. D. KRENCKER, E. KRÜGER, *op.cit.* p. 316.

108. Tous les renseignements concernant les natures et les provenances des roches, sont extraites d'une étude réalisée par Mme BLANC, au centre de Recherches sur les Monuments Historiques, du Ministère de la Culture.

2 - Les marbres roses

Deux échantillons sont roses violacés à veines jaunes (plaques de revêtement mural), avec des parties blanchâtres. Une autre plaque est un marbre rose à éléments blancs.

Les deux premiers ressemblent à une brocatelle. Le dernier ne ressemble à aucun des marbres de la collection de référence des Monuments Historiques. Des marbres roses ont été exploités dans les Pyrénées (Rose-vif des Pyrénées, à Esplas de Serou Ariège et Escalettes à Uchentein, Ariège) dans le Minervois (Caunes) et dans le Conflent (Ria, Pyrénées-Orientales).

3 - Les marbres gris veinés noirs

La moulure n° 40 et certaines plaques du revêtement sont des marbres saccharoïdes gris clair à veines gris sombre.

Le gris de Saint-Béat dénommé arabescato présente des cristaux plus gros et un veinage plus diffus, moins net.

Les gris du Minervois sont des calcaires durs mais ne sont pas recristallisés.

Ces marbres ne peuvent provenir que des Pyrénées.

4 - Les marbres jaunes à éléments bréchiques blancs

La moulure n° 38 et certains échantillons de plaques de revêtement sont des marbres aux éléments blancs bien recristallisés noyés dans une pâte calcaire jaune caramel. Ils sont identiques à des marbres provenant de la villa gallo-romaine "des Couvents", à La Chapelle Montbrandeix en Haute-Vienne¹⁰⁹.

Des échantillons identiques conservés dans les collections du centre de recherches sur les Monuments historiques, sont dénommés soit brèche antique, soit brèche romaine.

L'origine pyrénéenne de ce marbre est certaine.

5 - Les marbres blancs

Les différents échantillons de marbre blanc regroupés ici présentent chacun des caractères différents:

La moulure n° 35 est blanc grisâtre à gros cristaux. La moulure n° 36 est blanc rosé à gros cristaux, et la frise architravée n° 47 est blanche à gros cristaux.

Tous ces marbres peuvent provenir des carrières de Saint-Béat (Haute-Garonne).

LES DALLAGES

Les seuls fragments de dallage encore en place se localisaient dans la salle S1, sur le sol de la piscine. Les empreintes laissées en négatif dans le mortier de pose, correspondaient à des dalles de grandes dimensions, de formes rectangulaires ou voisines du carré. (Dimensions relevées : 1,10 m x 0,65 m x 0,55 m). Ces fragments en place étaient en calcaire, ce qui n'exclut pas que d'autres dallages aient pu être en marbre ; mais nous n'en avons pas la preuve.

Nature et provenance de la roche :

Il s'agit d'un calcaire fin, beige clair, dur et dense. Calcaire micritique à vacuoles rares et petites, sans caractère pouvant donner des indications sur sa provenance.

Ce type de calcaire est utilisé pour les constructions dans le Lot, de Souillac à Figeac et aux alentours de Cahors. Il est possible qu'il provienne d'une carrière plus septentrionale. Le manque de données de terrain interdit d'avancer quelque hypothèse vraisemblable sur la provenance de ces calcaires micritiques en Limousin.

LA MOSAÏQUE DU PORTIQUE

Elles étaient composées de tesselles utilisant deux types de calcaires diversement colorés :

Les tesselles blanches étaient en calcaire fin, blanc crème à nuance beige. Il s'agit d'un calcaire micritique, voisin des autres calcaires micritiques trouvés dans le Limousin. Une origine possible se situe dans l'ouest et le sud-ouest du Massif Central.

Les tesselles brunes étaient en calcaire fin, gris, bien consolidé. Ce calcaire micritique, par sa couleur et son grain très fin, est semblable aux matériaux extraits de la carrière de Nespouls, au sud de Brive près de la limite des départements de la Corrèze et du Lot. Il est probable que ces matériaux pour tesselles aient été pris dans des terrains calcaires plus proches de Limoges, en dehors des carrières susceptibles de fournir de la pierre de taille.

LES ELEMENTS ARCHITECTONIQUES

- Les colonnes

Un seul fragment de colonne a été retrouvé au cours de la fouille. Son lieu de découverte, non loin du portique de la

109. G. BELLIGAUD, Les Couvents, évolution d'un site rural antique à la Chapelle Montbrandeix, *Revue Archéol. du Centre*, tome 21, sept. 1982, p. 171 à 191.

palestre, pourrait le rattacher à la colonnade de ce dernier. Le diamètre restitué de cette colonne serait de l'ordre de 0,54 m, soit, suivant les différents ordres possibles, une hauteur comprise entre 3,78 m et 5,10 m.

Elle était constituée d'un calcaire blanc crème à aspect très finement oolithique qui pourrait provenir du Poitou, où actuellement ce calcaire est exploité à la carrière de Tercé dans la Vienne.

- Les bases

Elles sont représentées par trois fragments. Le premier provient du blocage de remplissage de la salle S2. Il s'agit d'une base non achevée où se lisent les traces du tournage. Le diamètre restitué avoisinerait 0,94 m non achevé. Il est en calcaire blanc à coquilles pouvant provenir de l'Angoumois.

La seconde a été retrouvée sur le dallage de la palestre. Le diamètre maximum serait de 0,824 m. Son profil se décompose de la façon suivante : au-dessus d'un anneau, haut de 12 mm, se développe un tore épais de 45 mm, surmonté d'une très fine moulure, elle-même surmontée par l'amorce d'une ample scotie.

Ce type de base a pu appartenir à une colonne de style ionique ou plus probablement corinthien.

On notera avec intérêt que le calcaire utilisé est le même que celui du fût de colonne n°52, en provenance du Poitou.

La troisième base n'est figurée que par un fragment de tore d'une colonne de petit diamètre, sans doute inférieur à 0,20 m. Elle est en marbre blanc grisâtre à fins cristaux, et peut provenir des carrières de Saint-Béat en Haute-Garonne.

Les chapiteaux

D'un chapiteau corinthien de grande taille ne nous est parvenue qu'une feuille d'acanthé assez sommairement traitée, appartenant à la première ou à la seconde couronne.

Elle est en calcaire blanc jaunâtre à très nombreux bryozoaires et quelques plaques d'Echinodermes. Ce calcaire rappelle celui utilisé à Argentomagus pris aux environs d'Argenton sur Creuse, mais qui compte des olites et qui est plus dur.

Les éléments pour écoulement d'eau

Caniveaux de façades ou chéneaux de toitures, plusieurs blocs ératiques quadrangulaires présentaient un canal semi-cylindrique ¹¹⁰. Ils étaient taillés dans un granite à deux micas de provenance locale.

Une plaque avec inscription monumentale

Retrouvée dans la galerie de chauffe, à hauteur de l'abside de la salle S2, une plaque de marbre blanc gris bleuté à gros cristaux, malheureusement tronquée, appartenait à une inscription monumentale. Il est cependant difficile d'affirmer qu'elle appartenait bien aux thermes.

Trois lettres incomplètes subsistent ; leur hauteur dépassait 0,16 m. Suivant le sens de lecture, on pourrait supposer la succession des trois lettres [...] LIV [...] ou [...] ATI [...] ou [...] ATE [...]. Le graphisme de haute qualité et l'ampleur des lettres suggéreraient une datation assez haute.

Le marbre employé, comme les autres marbres blancs, peut provenir des carrières de Saint-Béat.

110. J.-P. LOUSTAUD et F. JULY, *op.cit.* p. 55.

